



Président : M. INSANALLY
(Guyana)

La séance est ouverte à 10 h 20.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

DEBAT GENERAL

1. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Avant de donner la parole au premier orateur au titre du débat général, je rappelle aux membres la décision prise par l'Assemblée générale à sa 3e séance plénière, tenue le 24 septembre, en vertu de laquelle il convient de ne pas exprimer de félicitations à l'intérieur de la salle de l'Assemblée générale après qu'une déclaration a été prononcée.

2. Je rappelle également aux membres une autre décision prise par l'Assemblée à la même séance selon laquelle, après avoir fait leur déclaration dans le cadre du débat général, les orateurs doivent quitter la salle de l'Assemblée en passant par la salle GA-200, située derrière la tribune, avant de regagner leur siège.

3. Je rappelle en outre aux représentants que, conformément à la décision prise par l'Assemblée générale à sa 3e séance plénière, la liste des orateurs sera close le mercredi 29 septembre 1993, à 18 heures. Je prie les délégations de bien vouloir indiquer aussi précisément que possible la durée de leur intervention, afin que nous puissions organiser nos séances de façon méthodique.

4. **M. AMORIM** (Brésil) (*parle en portugais; interprétation à partir d'un texte anglais fourni par la délégation*) : Monsieur le Président, je suis heureux de vous féliciter, et de féliciter aussi la République du Guyana, de

vos élections à la présidence de la quarante-huitième session de l'Assemblée générale. Ce faisant, je souhaite réaffirmer les liens amicaux traditionnels qui unissent le Brésil et le Guyana. Je suis convaincu que vous contribuerez à faire de la présente session de l'Assemblée générale une étape vers le progrès et la démocratie parmi les nations.

5. Je voudrais également dire toute notre reconnaissance à M. Stoyan Ganey, juriste réputé de la République de Bulgarie et Président de la quarante-septième session de l'Assemblée générale, pour le travail qu'il a accompli.

6. L'autorité ferme et novatrice du Secrétaire général Boutros Boutros-Ghali continuera d'être un facteur dans l'avancement des travaux de l'Organisation.

7. A l'ouverture du débat de la quarante-huitième session de l'Assemblée générale, nous sommes, une fois encore, poussés par les vents du changement. Une nouvelle brise, qui propage l'idée que la compréhension et la paix pourraient finalement l'emporter sur des intérêts égoïstes, souffle du Proche-Orient, berceau de certaines des leçons morales les plus précieuses sur lesquelles la civilisation de notre planète est édifiée.

8. Les défis de l'homme sur la planète Terre, dictés par la raison et par le rêve, découlent du conflit entre l'intérêt personnel et la solidarité. Dans l'interaction dialectique de la solidarité et de l'intérêt personnel, qui continue de façonner les destinées de l'humanité, la solidarité vient de réaliser une victoire importante qui suscite parmi nous un plus grand optimisme pour l'avenir et nous offre la possibilité de voir se concrétiser la paix perpétuelle dont parle Emmanuel Kant. En fait, après les vifs espoirs qu'avait fait naître la fin de la guerre froide, nous avons dû remettre à plus tard toute expression de joie alors que nous voyions le nouvel ordre annoncé de longue date se transformer en un désordre croissant, du fait de la résurgence de conflits enracinés dans des particularismes qui étaient censés être des chapitres révolus de l'histoire.

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178A, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un rectificatif récapitulatif.

Distr. GENERALE

A/48/PV.4
3 octobre 1993

FRANCAIS

9. Nous avons constaté que les préoccupations inhérentes à la guerre froide sont passées d'un axe Est-Ouest à un axe Nord-Sud. De nouveaux concepts ont servi à justifier des actes de discrimination qui ont eu des répercussions dans les pays du Sud. Certains de ces concepts ont été présentés au nom de valeurs humanitaires ou morales, comme le prétendu "droit d'intervention" ou le "principe du bon gouvernement"; d'autres sont de nouvelles versions de pratiques anciennes, comme l'écoprotectionnisme. En même temps, les pays du Nord renforcent leur contrôle sur l'entrée de personnes démunies en provenance du Sud, dont beaucoup viennent d'anciennes colonies. C'est ainsi que la paix de l'esprit devait être préservée en même temps que les privilèges exclusifs de la société postindustrielle. Cependant, au moment même où ils allaient jouir de nouvelles libertés, certains peuples qui avaient été soumis à un régime autoritaire ont été emportés par des exaltations nationalistes, dont les conséquences continuent d'être montrées aux spectateurs, consternés et impuissants.

10. Le monde a salué la nouvelle selon laquelle la paix et la bonne entente étaient possibles dans une région marquée jusqu'à présent par les souffrances et les affrontements comme s'il s'agissait de la bonne nouvelle au sens quasi biblique du terme. La poignée de main entre M. Itzhak Rabin et Yasser Arafat a constitué la marque de la fin de ce siècle, symbole indiquant que l'histoire n'est pas achevée, comme certains l'ont laissé croire, mais qu'elle ne fait que commencer, après la période longue, sombre et turbulente qui l'a précédée, au cours de laquelle la marque de Caïn l'a toujours emporté sur la profonde aspiration des peuples à une paix durable.

11. Dans ce même esprit, je réaffirme la solidarité du Brésil avec le peuple russe, qui continue de connaître les défis d'un processus de la transition démocratique, car nous sommes convaincus qu'il saura les relever.

12. C'est donc avec une foi renouvelée dans l'aptitude de l'humanité de trouver des solutions aux problèmes qu'elle ne cesse de se créer que nous commençons nos travaux à la présente session de l'Assemblée générale.

13. Il y a exactement 30 ans, un autre Ministre des relations extérieures du Brésil, un diplomate de carrière comme moi-même, l'Ambassadeur João Augusto de Araujo Castro, soulignait que la tâche de l'Organisation des Nations Unies pouvait se résumer à ce qu'il a appelé les trois D : désarmement, développement, décolonisation. Aujourd'hui, avec l'élimination quasi totale des derniers vestiges du colonialisme, je pourrais le paraphraser en disant que le programme international s'appuie à nouveau sur trois D : démocratie, développement, désarmement, avec leurs ramifications dans les domaines des droits de l'homme, de l'environnement et de la sécurité internationale.

14. Les changements que nous avons constatés ne se limitent pas à la sphère internationale. Les valeurs morales ont également fait des progrès importants dans le cadre de

la politique nationale des pays où la morale l'emporte sur les intérêts mesquins qui habituellement sont le lot quotidien de la politique et qui amènent tant de jeunes gens à se méfier et à se détourner de l'idéal civique, sans lequel l'homme ne saurait suivre pleinement sa vocation d'être social. Je pense pouvoir m'enorgueillir du fait que mon pays, le Brésil, malgré les problèmes inhérents au sous-développement, se situe à l'avant-plan d'une "éthicalisation" des relations politiques, qui va au-delà du concept presque bureaucratique du "bon gouvernement".

15. Les échos - et ceux qui influencent le plus fortement l'opinion publique n'ont pas manqué de les noter - de la campagne populaire retentissante qui, en parfaite harmonie avec les branches législatives et judiciaires du Gouvernement brésilien, ont abouti à la destitution d'un président, continuent de résonner. Grâce à un processus exclusivement interne, que le peuple brésilien et ses représentants légitimes ont créé et mis au point, une rare leçon de civisme a été donnée en recourant à un instrument juridique qui, même s'il existe dans les autres pays, n'avait jamais été mis en oeuvre dans toutes ses ramifications comme il l'a été au Brésil. Au cours de ce processus, le peuple brésilien a compté sur l'appui de la presse qui, avec courage et audace, a mis à profit la liberté qu'elle venait de recouvrer après deux décennies de régime autoritaire.

M. Marker (Pakistan), Vice-Président, assume la présidence.

16. C'est avec une juste fierté que je suis en mesure d'affirmer devant l'Assemblée mondiale que le Brésil a franchi une étape - et non des moindres - dans l'évolution des institutions politiques. Je suis certain que la façon pacifique, rigoureusement légale et constitutionnelle dont cette transition s'est opérée au Brésil figurera comme l'exemple type dans les livres susceptibles d'être écrits à propos de l'histoire contemporaine de la démocratie. Je voudrais souligner que le processus qui a conduit à cette réussite - car c'en est une - n'a pas été le fruit de pressions extérieures quelles qu'elles soient, pas plus qu'il n'a répondu à des critères de gouvernement imposés de l'étranger. Il procède exclusivement d'un profond sens civique des Brésiliens de toutes les couches sociales.

17. Depuis qu'il est entré en fonctions, le Président Itamar Franco s'est imposé et a imposé au Gouvernement qu'il dirige le respect absolu de la Constitution et des lois du pays, à commencer par les principes immuables du droit et de la morale. Au nombre des droits constitutionnels de la personne humaine et du citoyen se trouve la Déclaration universelle des droits de l'homme, que la Constitution a reprise et développée. Assurer le respect de ces droits - en ce qui concerne la protection des populations autochtones, la défense des enfants et de la famille, la garantie des droits politiques et l'accès à la justice - est la politique déclarée du

Gouvernement actuel; c'est le défi que nous devons relever après cette longue période où les voies de la croissance économique et du développement social ont été divergentes.

18. Dans l'atmosphère de liberté où nous nous employons à édifier une société ouverte, démocratique et pluraliste, nous essayons de résoudre nos problèmes macro-économiques en nous gardant des tentations autoritaires de recours à des méthodes technocratiques reposant sur des structures fermées de prise de décisions. Même si, parfois, elles peuvent paraître plus efficaces, les tendances technocratiques imposent trop souvent des sacrifices excessifs aux secteurs les plus pauvres et les plus vulnérables de la population. La voie que nous suivons - que le Gouvernement du Président Itamar Franco suit - est peut-être une voie plus complexe et plus ardue encore, mais c'est certainement aussi la plus démocratique et la plus susceptible de conduire à des résultats durables et acceptés par tous.

19. La société et le Gouvernement brésiliens sont bien conscients que les problèmes ardues auxquels nous sommes confrontés dans le domaine des droits de l'homme sont étroitement liés aux déséquilibres sociaux hérités de décennies d'indifférence de gouvernements autoritaires. La démocratie, les droits de l'homme et le développement sont inséparables. Aucun d'eux ne peut porter ses fruits en l'absence des deux autres. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement brésilien attache tant d'importance à la reprise de la croissance et au développement de l'emploi, accompagnés d'une juste répartition des revenus, seule base solide et durable susceptible de garantir le développement social et la pleine jouissance des droits de l'homme. C'est aussi la raison de l'importance accordée à des programmes comme ceux de la lutte contre la faim, qui ont fait leur apparition dans notre société et qui jouissent du plein appui du Gouvernement.

20. Toutefois, comme le montrent certains incidents récents qui ont choqué la société brésilienne et le reste du monde, nous ne savons que trop bien qu'on ne peut attendre que le développement se soit affermi et que le chacun connaisse le bien-être pour régler les problèmes de droits de l'homme. De même que nous devons leur trouver des solutions radicales en nous attaquant à leurs causes sociales et économiques, nous devons aussi régler les aspects les plus urgents. Le Gouvernement est bien décidé à agir, à différents niveaux, sous la conduite du Président, qui nous inspire et qui s'est personnellement engagé à mener à bien cette tâche.

21. La transparence dans les décisions et les mesures prises par le Gouvernement représente un aspect important de la politique brésilienne. Cette transparence se manifeste entre autres dans le dialogue constructif et ininterrompu entretenu avec les différents secteurs de la société et les organisations qui se consacrent à la lutte pour que soient respectés les droits de l'homme dans le pays. Cet esprit ouvert et constructif n'est pas, soit dit en passant, limité à nos

frontières. Dans le domaine des droits de l'homme, nous coopérons avec les autres pays, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales, avec lesquels nous avons mis au point de nouveaux moyens d'action pour garantir la primauté du droit et une protection adéquate des droits de l'homme sur la base du respect mutuel.

22. Nous ne pouvons oublier que l'impunité peut être le talon d'Achille de toute politique visant la pleine mise en oeuvre des droits de l'homme et l'élimination de la violence. Voilà pourquoi le Président a personnellement décidé des mesures à prendre - dont il a lui-même surveillé la mise en oeuvre - dans chaque cas où les droits des enfants, des populations autochtones, des femmes ou de n'importe quel citoyen ont été violés. Il jouit dans cette entreprise de l'appui de la société brésilienne, laquelle ne tolérera pas plus l'impunité qu'elle n'a toléré la corruption et les manquements aux principes de la morale politique.

23. En ce qui concerne plus particulièrement les populations autochtones, nous nous employons actuellement au renforcement nécessaire de la présence du Gouvernement dans la région de l'Amazone afin de protéger à la fois la population et l'environnement qui, l'un et l'autre, sont souvent exposés aux activités de prédateurs. C'est le résultat de la rencontre de civilisations qui ont commencé il y a cinq siècles et sont encore présentes parmi nous aujourd'hui.

24. Là encore, la dialectique de la solidarité et celle de l'intérêt personnel s'affrontent. Une plus grande efficacité des mesures prises par le Gouvernement brésilien en Amazonie, conformément à l'exercice plein et irrévocable de notre souveraineté, est fondamentale si nous voulons garantir la protection et la défense de tous les habitants de la région, et notamment celles des populations autochtones des zones protégées, qui représentent une superficie totale impressionnante : plus de 800 000 kilomètres carrés.

25. La grande importance que nous attachons aux droits de l'homme dans notre pays se traduit également dans notre action diplomatique, comme l'a démontré la Conférence mondiale qui a eu lieu en juin dernier à Vienne. La nomination du Brésil à la présidence du Comité de rédaction de la Conférence a été pour nous à la fois un honneur et un défi. C'est avec enthousiasme que nous avons offert notre collaboration afin que le consensus de Vienne trouve son expression au niveau démocratique le plus élevé. La Déclaration et le Programme d'action de Vienne représentent un progrès significatif en matière de promotion et de protection des droits de l'homme, car on a pu notamment préciser les concepts dont on s'accorde aujourd'hui à reconnaître qu'ils sont universels. En réaffirmant l'interdépendance des droits de l'homme, qui tous méritent d'être protégés de la même façon, la Déclaration reconnaît que les droits individuels ne sont rien de plus qu'une fiction légale si ceux qui possèdent ces droits et les Etats qui

doivent les garantir manquent des ressources matérielles pour le faire.

26. La promotion et la défense du régime démocratique à l'intérieur de chaque pays ne suffisent pas. Un sérieux effort de démocratisation des relations internationales est essentiel, conformément à deux phénomènes marquants de notre époque : un vaste consensus sur les avantages de la démocratie représentative et un lien croissant entre sphères nationales et internationales. Cette perception double entraîne la nécessité de reconnaître que l'idéal démocratique s'applique avec autant de vigueur aux relations entre nations.

27. C'est avec satisfaction que nous constatons la formation d'un consensus virtuel sur la nécessité de revoir la composition du Conseil de sécurité. Selon nous, le rôle croissant joué par le Conseil à propos de questions touchant aux intérêts fondamentaux des Etats Membres implique la nécessité de veiller à lui donner une composition plus représentative et, partant, une légitimité et une efficacité plus grandes. La réforme du Conseil doit s'opérer de façon à ne pas aggraver le déséquilibre qui existe entre pays développés et pays en développement dans le processus de prise de décisions aux Nations Unies. L'Assemblée générale, qui est l'organe démocratique par excellence du système des Nations Unies, doit jouer un rôle décisif pour ce qui est de façonner ce processus.

28. La démocratisation des relations entre nations exige que l'ordre international les protège et garantisse leurs droits contre les actes illicites et les abus de pouvoir. Il ne peut y avoir de démocratie si la primauté du droit n'est pas strictement observée et si les moins puissants ne sont pas à l'abri des actes arbitraires de ceux qui disposent de la force et du pouvoir. Dans le monde d'aujourd'hui, on ne peut plus dire comme Pascal que "ne pouvant faire que ce qui est juste fût fort, on a fait que ce qui est fort fût juste".

29. Le progrès matériel des peuples est dans une large mesure le fruit de leurs propres et irremplaçables efforts. Il ne fait cependant aucun doute qu'un tel progrès dépend d'un environnement extérieur favorable. Il importe donc que la communauté internationale, agissant solidairement, encourage la création de conditions de progrès et non le maintien de privilèges.

30. Outre son importance intrinsèque, le développement de toutes les nations est le seul facteur réellement capable de réduire les déséquilibres si patents dans le flot croissant d'émigrés et de réfugiés, par exemple. Dans une société mondiale, la justice sociale devient une condition indispensable à la prévention des crises, à l'allègement des tensions, à la consolidation de la démocratie et à la promotion des droits de l'homme.

31. Si nous voulons recourir dans une large mesure à la diplomatie préventive, nous devons garder à l'esprit que seul un développement durable sur les plan social et environnemental peut nous donner des moyens efficaces pour atteindre nos objectifs.

32. Dans la poursuite du développement, les Nations Unies ont un rôle fondamental à jouer. Nous devons faire en sorte que cette organisation agisse rapidement pour donner une nouvelle vie à son engagement au développement et, partant, également à ses capacités dans le domaine économique et social. Fort de cet espoir, le Brésil appuie depuis toujours énergiquement l'initiative d'un "Agenda pour le développement". Nous sommes confiants que le Secrétaire général nous présentera un document tout aussi novateur, hardi et riche que son "Agenda pour la paix".

33. De même, les travaux de la Commission du développement durable soulèvent un grand intérêt. Le Brésil attend de cette commission qu'elle soit un outil efficace pour mettre en oeuvre les engagements pris à Rio de Janeiro en 1992.

34. Dans le même esprit, nous appuyons pleinement la tenue du Sommet mondial du développement social, initiative tout à fait opportune du Gouvernement du Chili, pays avec lequel nous entretenons des liens étroits de fraternité sud-américaine et d'association au sein du Groupe de Rio.

35. Nous devons toutefois éviter de nous laisser leurrer par des illusions. Seule une insertion dynamique dans les courants croisés du commerce et de la technologie pourra permettre aux pays en développement de récolter leur juste part des fruits du progrès. A cette fin, nous préconisons un renforcement du système commercial multilatéral qui puisse garantir à la fois une juste récompense de nos efforts de libéralisation du commerce et un cadre normatif pour décourager le protectionnisme et des mesures unilatérales. Aujourd'hui, cela signifie qu'il faudra rapidement parvenir à une issue équilibrée de l'Uruguay Round, sans discrimination ni mesures imposées. L'importance de l'Uruguay Round dépasse de loin ses aspects purement commerciaux. Son succès contribuera considérablement à la mise en place d'un ordre international ouvert et propice à la coopération, prévenant ainsi l'éparpillement des relations économiques en des bloc séparés.

36. L'engagement énergique de la communauté des nations dans la poursuite du développement doit aller de pair avec le principe de la souveraineté des Etats. Le Brésil considère l'Etat-nation souverain comme la base de l'ordre juridique et politique international. Le laisser s'affaiblir risquerait de saper la base même de la représentation internationale et du système multilatéral. Toute tentative de porter atteinte au principe de la souveraineté nationale - tentative qui, entre parenthèses, ne vise que rarement les Etats puissants - serait un pas en arrière dans l'effort vers la démocratisation des relations internationales. Au moment où nous édifions le système multilatéral futur, nous ne devrions pas permettre que des niveaux différents de puissance entre les nations remplacent l'égalité souveraine des Etats. L'avertissement lancé en 1907 par Ruy Barbosa, l'éminent juriste et homme d'Etat brésilien, à la deuxième Conférence de paix de

La Haye, demeure entièrement valable. En parlant de la composition de la Cour permanente d'arbitrage, il a souligné que si certaines propositions l'emportaient,

"Les grandes puissances seraient plus redoutables non plus seulement en raison de la force de leurs armées ou de leurs flottes, mais aussi par le fait qu'elles jouiraient en outre d'un statut juridique supérieur dans l'instance judiciaire internationale, revendiquant ainsi une situation privilégiée au sein même de l'institution à laquelle doit être confiée l'administration de la justice parmi les nations."

37. L'ordre international que nous nous efforçons de bâtir repose en outre sur un troisième pilier : celui du désarmement. Le Brésil et ses voisins et partenaires en Amérique latine, notamment l'Argentine, ont considérablement aidé à faire avancer le désarmement et la sécurité internationale.

38. La révision du Traité de Tlatelolco, la création et le travail de l'Agence brésiliano-argentine pour la comptabilité et le contrôle des matières nucléaires (ABACC) et l'Accord quadripartite sur les garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique, que vient d'approuver la Chambre brésilienne des députés, qui a ainsi rempli une condition importante pour leur ratification, garantissent à la communauté internationale notre engagement vis-à-vis de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

39. Nous réaffirmons notre appui à la non-prolifération sous toutes ses formes des armes de destruction massive. Quant aux armes chimiques, nous avons déjà signé avec le Chili et l'Argentine la Déclaration de Mendoza, dans laquelle nous renonçons solennellement à la détention et à la fabrication de ces armes. De même, nous avons participé activement au processus qui a abouti à l'adoption de la Convention sur l'interdiction du développement, de la production, de l'emmagasinage et de l'utilisation des armes chimiques, signée à Paris au début de cette année.

40. Nous nous félicitons qu'un moratoire sur les essais nucléaires soit actuellement respecté, bien qu'il repose sur des bases quelque peu fragiles. Nous espérons que le climat résultant de ce moratoire mènera rapidement à la conclusion, par le biais de négociations multilatérales, d'un traité d'interdiction totale des essais nucléaires.

41. Comme tout le monde le sait, le Brésil a participé de manière positive et transparente au processus de mise en place du registre des armes classiques des Nations Unies.

42. L'expérience du Brésil dans le domaine de la consolidation de la paix et des mesures de confiance mérite d'être relevée. Le Brésil a près de 17 000 kilomètres de frontières terrestres communes avec 10 pays voisins. Aucune nation n'a depuis si longtemps des relations ininterrompues de paix et de coopération avec autant d'Etats voisins. Très peu de pays consacrent un pourcentage si faible du produit national aux armements que le Brésil.

43. En même temps, le Brésil ne renonce pas à son droit de maintenir, en bonne harmonie avec ses voisins et partenaires, des capacités adéquates de défense légitime. Il ne renonce pas non plus à son droit d'accès aux technologies nécessaires au bien-être du peuple brésilien.

44. Du fait qu'il a pris des engagements fermes et francs dans le domaine de la non-prolifération et du désarmement, le Brésil estime qu'il est en droit d'attendre de ses partenaires plus développés un accès sans entrave aux technologies de pointe, sur des bases commerciales s'il le faut.

45. L'histoire récente prouve que, malgré des lacunes persistantes et graves, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont importantes pour surmonter des situations conflictuelles, dont certaines, déjà anciennes, sont très complexes et délicates. La nécessité d'améliorer le cadre de conception des opérations de maintien de la paix doit faire l'objet d'un examen permanent de la part de l'Assemblée générale. On attend des Nations Unies qu'elles contribuent, avec une sobre efficacité, au maintien de la paix et de la sécurité partout où elles se trouveraient menacées. Le Brésil participe actuellement aux efforts de maintien de la paix des Nations Unies avec un important contingent d'observateurs militaires. Nous nous proposons d'accroître notre présence dans ce domaine et nous sommes en train d'examiner activement les moyens nous permettant de le faire.

46. Dans ce contexte, il est indispensable de corriger la grave erreur politique et stratégique consistant à considérer le Sud comme une zone d'instabilité internationale. Bien au contraire, différentes régions telles que l'Amérique latine sont l'exemple même de relations stables de coopération sur la base d'une confiance mutuelle, comme l'illustre le processus vigoureux d'intégration latino-américaine, qui bien au-delà des aspects commerciaux, est l'expression concrète d'un projet politique visant la coopération et la solidarité internationales. De tels processus - exemple le Marché commun du Sud (MERCOSUR) - tranchent sur les tendances à la division que l'on observe dans d'autres régions du monde.

47. Un autre exemple clair des possibilités de coopération prend forme par le biais de la Communauté des pays de langue portugaise. Bien plus qu'un moyen d'expression, la "lusophonie" caractérise un état d'esprit, une façon d'être, un mode de vie reposant sur la tolérance et des relations ouvertes entre les différents peuples.

48. La Zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud renforce nos liens avec les nations soeurs d'Afrique. Le renforcement des liens politiques et économiques au sein de la Zone de paix et de coopération est un objectif pour lequel nous oeuvrons et qui comporte notamment la création d'une vaste zone exempte de la menace nucléaire. Nous espérons en outre avoir le plaisir de souhaiter, en tant que membre à part entière, la bienvenue dans la communauté de

l'Atlantique Sud à une Afrique du Sud démocratique et unie, à jamais libre du fléau du racisme.

49. Le discours historique prononcé par M. Nelson Mandela il y a quelques jours à peine à cette même tribune justifie cet espoir et confirme l'idée que, malgré les obstacles restants, le processus de démocratisation en Afrique du Sud est maintenant irréversible.

50. Force nous est de reconnaître que des zones de tension grave persistent dans le monde. Du fait de nos liens historiques d'amitié, de coopération et de parenté culturelle avec l'Angola, la situation dans ce pays nous préoccupe particulièrement. Par l'intermédiaire des Nations Unies, la communauté internationale a un rôle fondamental à jouer dans la défense de la démocratie en Angola et dans le rejet total du recours à la force en tant que moyen de s'assurer des gains politiques. La paix doit prévaloir en Angola, dans le plein respect des Accords de Bicesse ("Acordos de Paz") et de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

51. Nous demeurons gravement préoccupés par la situation des droits de l'homme et de la démocratie en Haïti. La perspective d'une solution rapide à la crise dans ce pays est en tête de nos priorités. Nous attendons avec impatience le retour du Président Jean-Bertrand Aristide, le 30 octobre.

52. Le rétablissement de la paix dans l'ex-Yougoslavie est une priorité pour la communauté internationale, afin que prenne fin la souffrance des populations impliquées dans ce conflit. La volonté de parvenir à des ententes acceptables pour toutes les parties doit prévaloir à Genève ainsi que dans les capitales de l'ancienne fédération. Seule cette volonté peut permettre à l'ONU de jouer son rôle irremplaçable : ramener la paix dans cette région.

53. Notre exemple et notre réponse à ces défis définiront l'ordre futur auquel nous aspirons tous : un ordre qui soit démocratique, stable, sans arme et attaché au développement matériel et spirituel de tous les pays.

54. La vision humaniste qui nous inspire a été exprimée vigoureusement par un poète et diplomate brésilien, João Cabral de Melo Neto, dans ces mots :

"Apprenez ceci : l'homme est toujours la mesure de tout. Et surtout : la vie, non la mort, est la mesure de l'homme."

Le Président assume la présidence.

La séance, suspendue à 10 h 55 est reprise à 11 heures.

ALLOCUTION DE M. WILLIAM J. CLINTON, PRÉSIDENT DES ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE

55. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président des Etats-Unis d'Amérique.

M. William J. Clinton, Président des Etats-Unis d'Amérique, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

56. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président des Etats-Unis d'Amérique, S. E. M. William Clinton, et de l'inviter à s'adresser à l'Assemblée.

57. Le **Président CLINTON** (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter à l'occasion de votre élection à la présidence de cette session de l'Assemblée générale.

58. Monsieur le Secrétaire général, Mesdames, Messieurs, c'est un grand honneur pour moi que de prendre la parole devant vous et de me trouver dans cette salle, symbole de tant d'événements du XXe siècle - de ses crises les plus sombres et de ses aspirations les plus nobles.

59. Je me présente à vous en tant que premier Président américain né après la création de l'Organisation des Nations Unies. Comme la plupart des habitants du monde d'aujourd'hui, je n'étais pas même né au moment où a éclaté la terrible guerre mondiale qui a convaincu l'humanité que la création de cette organisation était nécessaire, ni lors de la Conférence de San Francisco qui y a abouti. J'ai cependant suivi les travaux de l'Organisation tout le long de ma vie en admirant ses réussites, en déplorant ses échecs et en étant convaincu que grâce à des efforts communs notre génération pouvait prendre les décisions audacieuses nécessaires pour s'acquitter de la mission qui a été confiée à l'Organisation des Nations Unies il y a 48 ans. Je puis vous assurer que mon pays demeure résolu à faire en sorte que la vision des Nations Unies devienne réalité.

60. Le début de cette session de l'Assemblée générale nous permet de faire un bilan afin de voir où nous en sommes dans notre participation commune au progrès de l'humanité et à la conservation de notre planète. Il est manifeste que nous vivons un tournant de l'histoire de l'homme.

61. Des changements immenses et prometteurs semblent se présenter à nous chaque jour. La guerre froide est terminée. Le monde n'est plus divisé en deux camps armés et courroucés. Des douzaines de nouvelles démocraties ont vu le jour.

62. C'est un moment miraculeux. Nous voyons Nelson Mandela à côté du Président De Klerk proclamant une date pour les premières élections non raciales de l'Afrique du Sud.

63. Nous voyons Boris Eltsine, premier Président élu par le peuple en Russie, conduisant son pays dans un audacieux voyage démocratique.

64. L'impasse au Moyen-Orient, qui durait depuis des décennies, a trouvé une issue lorsque le Premier Ministre d'Israël et le Président de l'Organisation de libération de la

Palestine, surmontant hostilité et soupçons, se sont serré la main et ont suscité dans le monde entier un espoir de paix.

65. Nous avons commencé à voir les armes apocalyptiques d'anéantissement nucléaire démantelées et détruites. Il y a 32 ans, le Président Kennedy avertissait l'Assemblée que l'humanité vivait sous la menace d'une épée nucléaire de Damoclès qui ne tenait que par un fil ténu. Maintenant, les Etats-Unis travaillent avec la Russie, l'Ukraine, le Bélarus et d'autres pays pour décrocher cette épée et l'enfermer dans une chambre forte bien gardée où, espérons-nous, elle restera à jamais.

66. Dans cette salle, il règne également une nouvelle ère. L'impasse où se sont trouvées, pendant si longtemps les superpuissances, et qui a paralysé les travaux de l'ONU pratiquement depuis le premier jour, cède maintenant le pas à une nouvelle promesse de collaboration pratique.

67. Cependant, aujourd'hui, nous devons tous reconnaître qu'il existe deux puissantes tendances qui travaillent dans des directions opposées pour mettre partout en cause l'autorité des Etats-nations et pour saper la volonté qu'ont ces Etats d'oeuvrer ensemble. Au-delà des nations, les forces économiques et techniques poussent le monde vers l'intégration. Ces forces suscitent une explosion souhaitable d'esprit d'entreprise et de libéralisation politique. Mais elles menacent également de détruire l'insularité et l'indépendance des économies nationales, accélérant le rythme du changement et suscitant chez beaucoup de gens un sentiment d'insécurité encore plus grand. En même temps, dans certains pays, les aspirations résurgentes de groupes ethniques et religieux défient les gouvernements en des termes dont les Etats-nations traditionnels peuvent difficilement s'accommoder. Ces forces jumelles se trouvent au coeur de ces défis, non seulement pour nos gouvernements nationaux, mais aussi pour toutes nos institutions internationales. Elles exigent de nous tous présents dans cette salle que nous trouvions de nouvelles manières d'oeuvrer ensemble plus efficacement dans la poursuite de nos intérêts nationaux et de nous demander si nos institutions de coopération internationale sont adaptées à ce moment.

68. Ainsi, alors que nous nous émerveillons devant la promesse d'une paix nouvelle de cette ère, nous devons également reconnaître les graves menaces qui demeurent. Des guerres sanglantes, ethniques, religieuses et civiles font rage, de l'Angola au Caucase et au Cachemire. Tandis que des armes de destruction massive tombent entre des mains de plus en plus nombreuses, même les petits conflits peuvent prendre des dimensions meurtrières. La faim et la maladie continuent de faire des ravages tragiques, notamment parmi les enfants. La négligence nuisible dont notre environnement global souffre menace la santé de nos enfants et leur sûreté même. La répression de la conscience se poursuit dans trop de pays. Et le terrorisme, qui a fauché tant de victimes innocentes, revêt pour nous ici un caractère

d'urgence si on considère que des fanatiques militants ont bombardé le World Trade Center et qu'ils projetaient d'attaquer cette salle même, vouée à la paix.

69. Qu'il s'agisse des conspirateurs qui sont à l'origine de ces crimes ou des assassins qui ont posé des bombes dans l'avion du vol 103 de la Pan Am, mon gouvernement est résolu à veiller à ce que de tels terroristes soient traduits en justice.

70. A cette époque de changements panoramiques, de vastes possibilités et de menaces inquiétantes, nous devons tous nous demander ce que nous pouvons et ce que nous devons faire en tant que communauté des nations. Nous devons une fois encore oser imaginer ce qui pourrait être, car nos rêves pourraient être à notre portée.

71. Pour que cela se fasse, nous devons tous être disposés à relever honnêtement les défis du monde au sens le plus large. Cela n'a jamais été facile. Lorsque cette organisation a été fondée il y a 48 ans, les nations du monde étaient dévastées par la guerre ou épuisées par son coût. On se souciait peu des efforts de coopération entre les pays; la plupart des gens voulaient simplement reprendre une vie normale. Mais une génération de dirigeants visionnaires, aux Etats-Unis et ailleurs, ont mobilisé le monde. Leurs efforts ont abouti à la création des institutions de la sécurité et de la prospérité de l'après-guerre.

72. Nous nous trouvons à présent à une conjoncture semblable. La dynamique de la guerre froide ne nous anime plus dans nos activités quotidiennes. Et avec les pressions économiques et politiques redoutables qui pèsent sur pratiquement tous les pays représentés ici, nombre d'entre nous consacrons davantage d'attention et d'énergie aux nécessités et aux problèmes nationaux, comme il se doit.

73. Mais la remise en ordre de chacune de nos économies ne signifie pas pour autant que nous devions nous fermer au monde. La poursuite de l'autorenouvellement dans de nombreuses économies du monde parmi les plus importantes et les plus vigoureuses - en Europe, au Japon, en Amérique du Nord - est absolument cruciale, car tant que les grands pays industriels n'auront pas recouvré une croissance économique robuste, l'économie globale stagnera. Or, les pays industriels ont également besoin que la croissance reprenne ailleurs pour relancer la leur. En fait, la prospérité de chacun de nos pays et de chacune de nos régions dépend également d'un engagement actif et responsable dans toute une série de préoccupations partagées : par exemple, une Russie démocratique et prospère non seulement est le garant d'un monde plus sûr, mais elle peut contribuer à l'expansion de l'économie mondiale; un solide Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) générera des millions d'emplois partout dans le monde; la paix au Moyen-Orient, renforcée comme elle doit l'être par l'annulation de résolutions dépassées de l'Organisation des Nations Unies, peut contribuer à libérer le potentiel économique considérable de cette région et à détendre une

source de tension perpétuelle dans les affaires mondiales; et la puissance économique croissante de la Chine - assortie d'une plus large ouverture politique - pourrait apporter des avantages considérables à toute l'Asie et au reste du monde.

74. Nous devons aider nos opinions publiques à comprendre cette distinction : le renouveau national est un tonique qui n'a que trop tardé; mais l'isolationnisme et le protectionnisme restent des poisons. Nous devons encourager nos peuples à porter leur regard au-delà de leurs craintes immédiates vers un horizon plus large.

75. Je tiens à exposer clairement la position des Etats-Unis. Les Etats-Unis occupent une position unique dans les affaires du monde d'aujourd'hui : nous le reconnaissons et nous nous en félicitons. Et pourtant, avec la fin de la guerre froide, je sais que de nombreuses personnes se demandent si les Etats-Unis ont l'intention de se retirer ou de rester actifs dans le monde; et, s'ils restent actifs, à quelle fin? Nombreux également sont ceux qui se posent la même question dans notre pays.

76. Je tiens à répondre à cette question de façon aussi claire et simple que possible. Les Etats-Unis ont l'intention de poursuivre leur engagement et de continuer à mener. Nous ne pouvons pas résoudre tous les problèmes, mais nous devons servir - et nous servirons - de charnière pour le changement et de pivot pour la paix.

77. En cette nouvelle ère de péril et de possibilités, notre objectif essentiel doit être d'élargir et de renforcer la communauté mondiale des démocraties à économie de marché. Tout au long de la guerre froide, nous avons cherché à contenir la menace qui était posée à la survie des institutions libres; à présent, nous cherchons à élargir le cercle des nations qui vivent sous ces institutions libres.

78. Car nous rêvons du jour où les opinions et les énergies de chaque être dans le monde trouveront leur pleine expression dans un monde aux démocraties florissantes qui coopéreront les unes avec les autres et vivront en paix.

79. Il n'entre pas dans mes intentions, par cette déclaration, d'annoncer une croisade quelconque destinée à imposer à autrui notre mode de vie et nos façons de faire, ni une copie conforme de nos institutions. Mais nous sommes maintenant parfaitement conscients que dans le monde entier, de la Pologne à l'Erythrée, du Guatemala à la Corée du Sud, un immense espoir s'est levé parmi les peuples qui souhaitent être les maîtres de leurs propres destins économique et politique. Là où cela compte le plus et là où nous pouvons avoir la plus grande influence, nous alignerons donc patiemment et fermement notre politique sur ces aspirations.

80. A présent, il y en a encore qui prétendent que la démocratie ne peut tout simplement pas s'appliquer à de nombreuses cultures et que son expansion récente n'est qu'une aberration, un accident de l'histoire qui disparaîtra bientôt. Mais je suis d'accord avec le Président Roosevelt, qui a déclaré que "L'aspiration à la démocratie n'est pas une

simple phase récente de l'histoire de l'homme : c'est l'histoire de l'homme."

81. Nous oeuvrerons à renforcer les démocraties à économie de marché en revitalisant notre économie nationale, en ouvrant le commerce mondial grâce au GATT, à l'Accord de libre-échange de l'Amérique du Nord et à d'autres accords, et en mettant à jour les institutions que nous partageons, en posant avec vous les difficiles questions de savoir si elles sont suffisantes pour relever les défis actuels, et en y répondant.

82. Nous appuierons le renforcement des démocraties aux économies de marché lorsqu'elles prennent de nouvelles racines, comme dans le cas des Etats de l'ex-Union soviétique et dans toute l'Amérique latine, et nous cherchons à encourager les pratiques de bon gouvernement qui répartissent équitablement entre tous les bénéficiaires de la croissance démocratique et économique.

83. Nous chercherons à réduire la menace que posent les régimes qui sont hostiles à la démocratie et à appuyer la libéralisation des Etats non démocratiques lorsqu'ils sont prêts à vivre en paix avec le reste du monde. En tant que pays possédant plus de 150 groupes raciaux, ethniques et religieux à l'intérieur de ses frontières, notre politique est et doit être enracinée dans un profond respect de toutes les religions et cultures du monde. Mais nous devons nous opposer partout à l'extrémisme qui engendre le terrorisme et la haine.

84. Et nous devons poursuivre nos objectifs humanitaires : alléger les souffrances, encourager le développement durable et améliorer la santé et les conditions de vie, notamment pour les enfants de notre monde.

85. En ce qui concerne les efforts que nous déployons dans le domaine du contrôle des exportations, depuis les accords de commerce jusqu'aux opérations de maintien de la paix, nous travaillerons souvent en partenariat avec d'autres et par le biais d'institutions multilatérales telles que l'Organisation des Nations Unies. Il est de notre intérêt national de le faire. Mais nous ne devons pas hésiter à agir unilatéralement lorsque nos intérêts vitaux ou ceux de nos alliés sont menacés.

86. Les Etats-Unis estiment que l'expansion d'une communauté de démocraties aux économies de marché non seulement sert nos propres intérêts en matière de sécurité, mais fait avancer les objectifs inscrits dans la Charte de cet organisme et dans la Déclaration universelle des droits de l'homme.

87. Car une prospérité largement établie est manifestement la forme la plus vigoureuse de diplomatie préventive, et les habitudes de la démocratie sont les habitudes de la paix. La démocratie est enracinée dans le compromis, non pas dans la conquête. Elle récompense la tolérance, et non la haine. Les démocraties se font rarement la guerre. Elles représentent des partenaires plus fiables dans le commerce, dans la diplomatie et dans la gestion de notre environnement

global. Et les démocraties, avec leur respect du droit et des minorités politiques, religieuses et culturelles, répondent mieux aux aspirations de leur peuple et à la protection des droits de l'homme.

88. Mais, alors que nous oeuvrons vers cet objectif, nous devons affronter les nuages menaçants qui pourraient submerger nos travaux et assombrir la marche vers la liberté.

89. Si nous n'endiguons pas la prolifération des armes les plus meurtrières du monde, aucune démocratie ne pourra s'estimer en sécurité.

90. Si nous ne renforçons pas la capacité de résoudre les conflits entre les nations et en leur sein, ces conflits étoufferont la naissance d'institutions libres, menaceront le développement de régions entières et continueront de coûter des vies innocentes.

91. Si nous ne nourrissons pas nos peuples et notre planète grâce à un développement durable, nous approfondirons les conflits et dilapiderons les miracles mêmes qui rendent nos efforts valables.

92. Je voudrais m'attarder sur ce que, à mon avis, nous devons accomplir dans chacune de ces trois catégories : la non-prolifération, le règlement des conflits et le développement durable.

93. L'une de nos priorités les plus urgentes doit être de nous attaquer à la prolifération des armes de destruction massive - qu'elles soient nucléaires, chimiques ou biologiques - et des missiles balistiques qui peuvent pleuvoir sur des populations se trouvant à des centaines de kilomètres.

94. Nous savons qu'il ne s'agit pas d'un faux problème. Nous sommes encore tous hantés par les images de femmes et d'enfants kurdes terrassés par les gaz délétères. Nous avons vu tomber les missiles SCUD au cours de la guerre du Golfe, lesquels auraient pu avoir des conséquences beaucoup plus graves s'ils avaient transporté des ogives nucléaires. Et nous savons que de nombreux pays croient encore qu'il est dans leur intérêt de mettre au point des armes de destruction massive ou de vendre ces armes ou les technologies nécessaires à d'autres pour un profit financier.

95. Il est probable que plus de 20 pays possèdent de telles armes, nombre qui menace d'augmenter. Ces armes déstabilisent des régions entières et peuvent transformer un conflit local en une catastrophe humaine et écologique mondiale. Nous devons tout simplement trouver le moyen de maîtriser ces armes et de réduire le nombre d'Etats qui en possèdent, en appuyant et en renforçant l'Agence internationale de l'énergie atomique et en prenant d'autres mesures nécessaires.

96. J'ai fait de la non-prolifération une des plus hautes priorités de notre pays. Nous avons l'intention de l'incorporer encore plus étroitement dans la trame de toutes nos relations avec les pays et les institutions du monde. Nous cherchons à construire un monde où l'on fera de plus

en plus pression en faveur de la non-prolifération mais où le commerce et la technologie seront de plus en plus ouverts aux Etats qui vivent selon les règles internationalement acceptées.

97. Aujourd'hui, permettez-moi de décrire un certain nombre de nouvelles politiques que notre gouvernement entend poursuivre pour enrayer la prolifération. Nous rechercherons de nouvelles mesures de limiter les matériaux utilisés dans la fabrication des armes nucléaires. Les stocks mondiaux croissants de plutonium et d'uranium hautement enrichi augmentent le danger du terrorisme nucléaire pour tous les pays. Nous encouragerons la signature d'un accord international interdisant définitivement la production de ces matériaux aux fins de la fabrication d'armes.

98. Parallèlement à la réduction de leurs stocks nucléaires, les Etats-Unis ont également entamé des négociations visant l'interdiction complète des essais nucléaires. Cet été, j'ai déclaré que pour faciliter les négociations, notre pays suspendrait les essais si tous les autres Etats dotés de l'arme nucléaire en faisaient autant. Aujourd'hui, face à certains signes inquiétants, j'en appelle à nouveau aux Etats nucléaires pour qu'ils se conforment à ce moratoire, alors que nous négocions en vue de mettre fin aux essais nucléaires une fois pour toutes.

99. Je propose également d'intensifier la lutte contre la prolifération des armes biologiques et chimiques. Aujourd'hui, une poignée de pays seulement ont ratifié la Convention sur les armes chimiques. J'en appelle à tous les pays, y compris le mien, pour qu'ils ratifient cet accord rapidement, de façon qu'il puisse entrer en vigueur d'ici au 13 janvier 1995. Nous nous efforcerons également de renforcer la Convention sur les armes biologiques en veillant à ce que les activités et les installations biologiques de tous les pays fassent l'objet d'une inspection internationale plus poussée.

100. Je propose également de nouvelles mesures pour contrer la prolifération des missiles balistiques. Récemment, de concert avec la Russie, l'Argentine, la Hongrie et l'Afrique du Sud, nous avons fait des progrès significatifs dans ce sens. Nous allons maintenant nous attacher à renforcer les principes du mécanisme de contrôle de la technologie des missiles en faisant de cet accord sur le transfert des techniques - auquel 23 pays seulement sont liés - un ensemble de règles que tous les Etats pourraient être tenus de respecter.

101. Nous allons également réformer notre propre système de contrôle des exportations aux Etats-Unis de manière à refléter les réalités de monde de l'après-guerre froide, dans un effort pour mobiliser l'appui de nos anciens adversaires dans la lutte contre la prolifération. Tout en empêchant que les techniques meurtrières ne tombent dans de mauvaises mains, nous travaillerons avec nos partenaires pour éliminer les contrôles dépassés, qui pèsent injustement sur le

commerce légitime et limitent indûment la croissance et les opportunités partout dans le monde.

102. Alors que nous nous efforçons de maintenir les armes mondiales les plus destructives à l'écart des conflits, nous devons également renforcer la capacité de la communauté internationale de s'attaquer à ces conflits. Car comme nous l'avons tous douloureusement appris, la fin de la guerre froide n'a pas signifié le millénaire de la paix. En fait, elle a simplement mis le feu aux nombreuses poudrières d'animosité ethnique, religieuse et territoriale.

103. Le philosophe Isaiah Berlin a dit qu'un nationalisme blessé était comme une branche pliée et maintenue à terre avec tant de brutalité que lorsqu'on la relâche elle se détend avec violence. Le monde actuel est plein de ces branches pliées ou en pleine détente que sont les identités communautaires blessées. Cette poussée de conflits amers met durement à contribution les forces de maintien de la paix des Nations Unies. Les Casques bleus ont souvent fait des miracles. En Namibie, en El Salvador, sur les hauteurs du Golan et ailleurs, les forces de maintien de la paix ont contribué à arrêter les combats, à rétablir l'autorité civile et à permettre l'organisation d'élections libres. En Bosnie, les forces de maintien de la paix, affrontant le danger et la frustration de cette tragédie qui se poursuit, continuent leur courageux effort humanitaire. Et si les parties à ce conflit prennent les mesures difficiles nécessaires pour réaliser une paix authentique, la communauté internationale - y compris les Etats-Unis - doit être prête à aider à sa mise en oeuvre effective.

104. En Somalie, les Etats-Unis et les Nations Unies ont uni leurs efforts pour réaliser une extraordinaire opération de secours humanitaires, sauvant littéralement des centaines de milliers de vies et rétablissant des conditions de sécurité dans la quasi-totalité du pays. Les soldats de la force de maintien de la paix des Nations Unies originaires de plus d'une vingtaine de pays se trouvent toujours en Somalie aujourd'hui - où certains, y compris des Américains courageux, ont perdu la vie - pour nous permettre de terminer notre mission et d'empêcher que l'anarchie et la famine ne se réinstallent aussi rapidement qu'elles ont été éliminées.

105. Beaucoup critiquent encore les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, mais ceux-là devraient parler au peuple du Cambodge, où les opérations de maintien de la paix ont contribué à transformer les champs de massacre en un terrain propice à la réconciliation. Les élections tenues en mai dernier au Cambodge représentent un fier succès pour cette nation déchirée par la guerre et pour les Nations Unies. Et je suis heureux d'annoncer que les Etats-Unis ont reconnu le nouveau Gouvernement cambodgien.

106. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies portent en elles la promesse d'une solution d'un grand nombre de conflits contemporains. Mais la

raison pour laquelle nous avons soutenu ces missions n'est pas, comme le soutiennent certains détracteurs aux Etats-Unis, de sous-traiter la politique étrangère des Etats-Unis, mais de renforcer notre sécurité, de protéger nos intérêts et de partager entre les pays le coût et l'effort de la poursuite de la paix. Les opérations de maintien de la paix ne peuvent remplacer nos propres efforts de défense nationale, mais elles peuvent fortement les compléter.

107. Aujourd'hui, on reconnaît largement que la capacité de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies ne concorde plus avec les responsabilités et les défis croissants auxquels elle doit faire face. Il y a six ans à peine, quelque 10 000 soldats des forces de maintien de la paix des Nations Unies étaient stationnés dans le monde. Aujourd'hui, ils sont environ 80 000, déployés dans le cadre de 17 opérations menées sur quatre continents. Pourtant, il n'y a pas si longtemps que cela, quand le commandant d'une force de maintien de la paix téléphonait de l'autre bout du globe alors qu'il faisait nuit, ici à New York, il n'y avait personne dans les bureaux des opérations de maintien de la paix pour répondre à son appel. Lorsque des vies sont en jeu, nous ne pouvons pas permettre aux Nations Unies d'aller au-delà de leurs possibilités.

108. Comme le Secrétaire général et d'autres l'ont fait valoir, si l'on veut que les forces de maintien de la paix des Nations Unies soient un investissement sûr pour notre pays et pour les autres Membres des Nations Unies, il faut les adapter aux temps nouveaux. Ensemble, nous devons préparer les forces de maintien de la paix des Nations Unies pour le XXI^e siècle. Nous devons pour commencer appliquer la rigueur de l'analyse militaire et politique à chaque mission de maintien de la paix. Ces dernières semaines au Conseil de sécurité, notre pays a commencé à poser des questions plus difficiles sur les propositions concernant la création de nouvelles missions de maintien de la paix. Existe-t-il vraiment une menace à la paix internationale? La mission proposée a-t-elle des objectifs clairs? Est-il possible de définir un point final pour ceux à qui on demandera de participer? Quel sera le coût de la mission? A partir de maintenant, les Nations Unies devraient traiter ces questions et d'autres pour chaque mission proposée avant que nous votions et avant que la mission commence. Les Nations Unies ne peuvent tout simplement pas s'engager dans chaque conflit qui surgit dans le monde. Si l'on veut que le peuple américain dise "oui" aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, il faut que les Nations Unies sachent à quel moment elles doivent dire "non".

109. Les Nations Unies doivent également avoir les moyens techniques de mener une opération de maintien de la paix moderne et de classe internationale. Nous appuyons la création d'un véritable siège des opérations de maintien de la paix des Nations Unies doté d'un personnel de planification et ayant accès en temps voulu aux services de renseignements, d'une unité logistique susceptible d'être

déployée à tout moment, et d'un centre opérationnel de communications modernes.

110. Les opérations des Nations Unies doivent être non seulement dûment financées mais elles doivent être également financées de façon équitable. Dans les semaines à venir, les États-Unis auront payé leurs factures pour les opérations de maintien de la paix. J'ai beaucoup travaillé avec le Congrès à cet effet. Je pense que les États-Unis devraient donner l'exemple de la ponctualité et j'œuvrerai pour que nous continuions à assurer le paiement de nos factures d'opérations de maintien de la paix en totalité. Mais je suis également décidé à œuvrer avec les Nations Unies pour réduire notre participation à ces missions. Le système des participations n'a pas été modifié depuis 1973, et chacun aux États-Unis sait que notre part de l'économie mondiale n'est pas aussi importante qu'elle l'était alors. Par conséquent, je pense que notre quote-part devrait être réduite et que celle des nations dont l'économie peut maintenant supporter un plus grand fardeau devrait être augmentée. Cela faciliterait ma tâche en tant que Président de savoir que mon pays effectue ses paiements en totalité, et à temps.

111. Les changements qui doivent être effectués dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies doivent faire partie d'un programme de réformes de l'Organisation encore plus vaste. Je dis cela, de nouveau, non pas pour critiquer l'Organisation des Nations Unies, mais pour l'aider à s'améliorer. Comme notre ambassadrice Madeleine Albright l'a suggéré, les États-Unis ont toujours joué un rôle double au sein de l'Organisation des Nations Unies : "Premier ami, et premier critique".

112. Aujourd'hui, des sociétés dans le monde entier trouvent des solutions pour passer de l'âge industriel à l'âge de l'information - en améliorant les services, en réduisant la bureaucratie et en diminuant les coûts. Ici, aux États-Unis, le Vice-Président Al Gore et moi-même avons lancé une campagne pour littéralement réinventer la façon dont notre gouvernement opère. Nous constatons un processus identique dans d'autres gouvernements dans le reste du monde. Maintenant le moment est venu de réinventer également la façon dont les Nations Unies opèrent.

113. Je me félicite des premières mesures qui ont été prises par le Secrétaire général pour réduire et réformer la bureaucratie des Nations Unies. Maintenant, nous devons tous en faire davantage pour éliminer le gaspillage. Avant la fin de la présente Assemblée générale, établissons un poste d'inspecteur général doté d'un mandat ferme qui lui permettra d'assurer ses fonctions avec rigueur, intégrité et efficacité. Instaurons une nouvelle confiance entre nos peuples afin que l'Organisation des Nations Unies évolue en fonction des besoins de notre temps.

114. Enfin, la clef de la réforme de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que la réforme de notre propre gouvernement, consiste à nous rappeler pourquoi nous

sommes ici et qui nous servons. Il est bon de nous rappeler que les premiers mots de la Charte ne sont pas : "Nous gouvernements", mais "Nous peuples des Nations Unies". Cela inclut, dans tous les pays du monde, les enseignants, les ouvriers, les fermiers, les professionnels, les pères, les mères et les enfants, qu'ils viennent du village le plus reculé du monde ou de la plus grande métropole; c'est pour eux que nous nous réunissons dans cette grande salle; c'est leur avenir qui est en danger lorsque nous agissons ou n'agissons pas; et ce sont eux qui en fin de compte paient nos factures.

115. Tandis que nous faisons de nouveaux rêves en cette époque où les miracles semblent possibles, concentrons-nous sur les vies de ces gens, et en particulier sur celle des enfants qui hériteront de ce monde. Oeuurons avec un nouveau sentiment d'urgence, et imaginons le monde que nous pourrions créer pour la prochaine génération.

116. Oeuurons avec une énergie nouvelle pour protéger les gens, partout dans le monde, de la torture et de la répression. Comme le Secrétaire d'État Christopher l'a souligné à la récente Conférence de Vienne, les droits de l'homme ne sont pas conditionnels, limités par la culture, mais ils sont bien quelque chose d'universel, un don de Dieu. Cette Assemblée générale devrait créer, enfin, un poste de haut commissaire des droits de l'homme. J'espère qu'elle le fera bientôt, avec vigueur, énergie et conviction. a. Oeuurons également de façon plus ambitieuse pour nous acquitter de nos responsabilités de gardiens de cette planète, non seulement pour améliorer la qualité de la vie de nos citoyens et la qualité de notre air, de l'eau et de la terre elle-même, mais aussi parce que les racines des conflits sont souvent liées à la négligence de l'environnement et des catastrophes occasionnées par la famine et les maladies.

117. Au cours de notre campagne aux États-Unis l'année dernière, le Vice-Président Gore et moi-même avons promis au peuple américain des changements importants dans la politique de notre pays à l'égard de l'environnement global. C'étaient des promesses qu'il fallait tenir, et aujourd'hui, les États-Unis les tiennent. Aujourd'hui, nous œuvrons avec d'autres nations pour construire sur la base du travail prometteur de la Commission des Nations Unies pour un développement durable. Nous œuvrons pour faire en sorte que toutes les nations s'acquittent de leurs responsabilités au titre de la Convention mondiale sur le climat. Nous nous efforçons de mener à bien les négociations d'un accord visant à empêcher la prolifération des déserts du monde. Et nous nous efforçons de consolider les efforts de l'Organisation mondiale de la santé pour lutter contre le fléau du sida, qui non seulement tue des millions de personnes, mais également épuise les ressources des nations qui peuvent du moins se le permettre.

118. Prenons un nouvel engagement à l'égard des enfants du monde. Il est suffisamment tragique qu'un million et demi d'enfants soient morts victimes des guerres de cette décennie. Mais il est encore plus impardonnable qu'au cours

de cette même période 40 millions d'enfants soient morts de maladies que l'on pouvait empêcher par de simples vaccins ou des médicaments. Chaque jour - aujourd'hui, alors que nous nous réunissons ici - 30 000 enfants de par le monde vont mourir de malnutrition et de maladie. Comme le Directeur du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Jim Grant, me l'a rappelé, "chacun de ces enfants a un nom, une nationalité, une famille, une personnalité et un potentiel."

119. Nous avons l'obligation morale de faire mieux pour les enfants du monde. Alors que notre pays a lancé de nouvelles réformes pour faire en sorte que chaque enfant puisse jouir de soins de santé appropriés, nous devons faire davantage pour mettre au point des vaccins de base et d'autres traitements pour les enfants atteints de maladies curables dans le monde entier. C'est le meilleur investissement que nous puissions faire. Nous pouvons trouver de nouveaux moyens pour s'assurer que chaque enfant grandisse avec de l'eau potable - la plus précieuse source de vie. L'Organisation des Nations Unies peut oeuvrer encore davantage pour donner à chaque enfant au moins une éducation primaire - et je veux dire que cette possibilité doit être offerte aussi bien aux filles qu'aux garçons.

120. Pour assurer un monde plus sain et plus prospère, nous devons simplement ralentir la croissance démographique explosive du monde. Nous ne pouvons pas nous permettre de voir la race humaine doubler en nombre d'ici le milieu du siècle prochain. Notre pays s'est enfin de nouveau engagé à oeuvrer avec l'Organisation des Nations Unies pour accroître la disponibilité des services de planification familiale dans le monde. Nous devons assurer une place à tous les enfants du monde. Nous pouvons le faire.

121. A la naissance de cette organisation, il y a 48 ans - une autre époque de victoire et de danger - une génération de dirigeants de talent, venant de nombreuses nations, ont coordonné des efforts mondiaux pour restaurer la sécurité et la prospérité. Un dirigeant américain, au cours de cette période, a dit : "Il est temps que nous naviguions d'après les étoiles et non d'après la lumière de chaque bateau qui passe." Sa génération a choisi la paix, la dignité humaine et la liberté. Ce sont de bonnes étoiles. Elles devraient rester au plus haut de notre firmament.

122. Maintenant l'histoire nous a donné une occasion encore plus importante, alors que les anciens dangers diminuent et que les murs s'écroulent. Les générations futures nous jugeront, chacun d'entre nous, surtout d'après ce que nous ferons de ce moment magique. Décidons de rêver encore plus, de travailler encore davantage, pour qu'elles puissent comprendre que nous n'avons pas simplement réduit les murs en poussière, mais que, à leur place, nous avons jeté les fondations de grandes réalisations futures.

123. Faisons en sorte que la marée de la démocratie et de la liberté ne soit pas repoussée par les vents violents des haines ethniques. Faisons en sorte que les armes les plus dangereuses du monde soient limitées et ne tombent entre des mains dangereuses. Faisons en sorte que le monde que nous léguerons à nos enfants soit plus sain, plus sûr et plus prospère que celui dans lequel nous vivons aujourd'hui. Je crois - je sais - qu'ensemble nous pouvons prolonger cette ère de miracles et la transformer en un âge de grandes réalisations et de nouvelles merveilles.

124. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Président des Etats-Unis d'Amérique de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. William Clinton, Président des Etats-Unis d'Amérique, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

La séance, suspendue à 11 h 20, est reprise à 12 h 5.

**ALLOCUTION DE M. CESAR GAVIRIA TRUJILLO,
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DE COLOMBIE**

125. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration du Président de la République de Colombie.

M. César Gaviria Trujillo, Président de la République de Colombie, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

126. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'espagnol*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président de la République de Colombie, S. E. M. César Gaviria Trujillo, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée.

127. Le **Président GAVIRIA TRUJILLO** (*interprétation de l'espagnol*) : Pratiquement tous ceux qui, un jour ou l'autre, viennent à cette tribune sont porteurs des rêves de leur peuple. Comme nombre de ceux qui parlent en cette enceinte apportent avec eux les espoirs de leurs peuples brisés par la violence, l'intolérance, l'égoïsme ou l'incompréhension. Mais tous sans exception viennent avec leur propre vision du monde; et c'est la conjonction de toutes ces visions qui façonnera d'une façon ou d'une autre le monde dans lequel nous vivons et mourons et dans lequel vivront et grandiront nos enfants. C'est pourquoi je me sens honoré de pouvoir prendre la parole une fois de plus devant tant d'hommes et de femmes de toutes origines et destinées. Le monde écoute avec espoir ce qui se dit en cette enceinte parce qu'il a confiance et foi dans l'engagement que l'Organisation des Nations Unies a pris en faveur d'un avenir meilleur pour l'humanité.

128. Aujourd'hui, alors que s'ouvre le débat général de la présente session, je crois que ceux d'entre nous qui ont oeuvré au triomphe de la paix et de la démocratie vivent un moment décisif. Il y a incontestablement matière à optimisme mais la tâche n'est pas encore achevée.

129. La disparition de la bipolarité n'a pas généré le sentiment que la paix, le progrès et la justice soient plus proches ou désormais possibles. Bien que l'affrontement entre les blocs ait disparu, nous assistons à la résurgence de nationalismes et de fanatismes anciens et farouches qui menacent la paix et la stabilité, ainsi qu'à la pauvreté extrême et à l'injustice sociale dans la majorité des pays du globe.

130. Alors même que nous sommes réunis ici, des milliers d'êtres humains continuent de mourir, victimes du racisme, de la xénophobie, des guerres fratricides, des ressentiments nourris au fil des siècles, des irrédentismes territoriaux ou de la simple et terrifiante incapacité de l'humanité d'offrir à tous ce qui leur est promis : la liberté et l'égalité de chances.

131. En même temps, nous éprouvons une douleur de plus en plus grande devant la situation en Bosnie-Herzégovine, dans certaines régions d'Afrique, dans divers pays d'Europe orientale et ailleurs dans le monde.

132. Durant la présente session, nous entendrons également parler d'espoirs, de rêves de paix et de réconciliation qui, jusqu'à présent, semblaient impossibles. Je songe par exemple à la disparition progressive de la ségrégation raciale en Afrique du Sud. Je songe également au fait que des rivaux comme Israël et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) ont eu le courage de déclarer leur reconnaissance et leur respect mutuels. Le fait qu'Yitzhak Rabin et Yasser Arafat ont surmonté, avec courage et force, les ressentiments de la guerre, montre que, à mesure que l'histoire s'écrit, la grandeur de l'esprit humain s'épanouit et triomphe.

133. Nous savons certes que le chemin qui reste à parcourir est long et tortueux, mais les Israéliens et les Palestiniens peuvent compter sur la reconnaissance et l'appui de la communauté internationale en faveur de leur effort pacificateur. Les accords réalisés sont une preuve supplémentaire que la volonté de réconciliation est capable de cicatriser même les blessures les plus profondes.

134. Pour sa plus grande part, l'histoire du XXe siècle a été écrite avec le sang des victimes des guerres, des querelles religieuses ou des luttes aveugles pour le pouvoir. Trop de chapitres de notre histoire ont été écrits par des tyrans.

135. Les architectes du XXIe siècle devront être des hommes de paix et de travail et non pas de violence. Les armes avec lesquelles ils bâtiront l'avenir ne devront plus être des canons et des boulets, mais la sagesse, l'ingéniosité et la vision d'hommes à l'esprit d'initiative.

136. L'activité politique, avec sa capacité de changer la réalité, a entraîné en quelques années des transformations fondamentales dans l'ancienne Union soviétique, en Europe

centrale, en Europe de l'Est, au Moyen-Orient et dans ma propre région, l'Amérique latine. Jamais auparavant autant de millions de gens dans le monde n'ont connu la liberté comme aujourd'hui.

137. Nous autres Colombiens, par exemple, avons réussi en quelques années seulement à opérer des changements politiques, économiques et sociaux marquants, qui visent à nous faire entrer dans un siècle de démocratie plus ouverte et plus juste, tournée vers une participation, un pluralisme et une décentralisation accrus.

138. Notre nouvelle Constitution a été conçue avec la participation de tous les secteurs de l'opinion publique, y compris les anciens guérilleros, les populations autochtones, le monde de l'industrie, les défenseurs des droits de l'homme, les écologistes et des millions de citoyens ordinaires. La Constitution de 1991 sera le plan de navigation d'une Colombie nouvelle pour le prochain millénaire.

139. Sur le plan économique, nous avons remplacé notre ancien système d'économie fermée par un système ouvert où les marchés extérieurs doivent peu à peu devenir des moteurs de croissance. Nous intégrons notre économie au reste du monde et nous demandons en conséquence que les autres nations ouvrent leurs marchés à nos produits. Nous sommes pour la libre entreprise, l'intégration économique et le libre échange. Les résultats sont très satisfaisants. Nous avons accru et diversifié nos possibilités d'exportations, diminué de manière significative l'inflation, réduit le chômage et augmenté la croissance économique.

140. Sur le plan social, nous avons accru les ressources publiques destinées à financer les nouveaux programmes d'investissement pour notre peuple. Grâce à ces efforts, au début de la prochaine décennie, nous aurons doublé notre revenu actuel par habitant. La Colombie aura alors une espérance de vie comparable à celle qu'ont actuellement les divers pays industrialisés. L'analphabétisme sera inférieur à 3 % et le taux de mortalité infantile descendra en dessous de 18 p. 1000.

141. En Colombie, nous avons compris que la démocratie politique devait aller de pair avec la liberté économique, car la survie et la consolidation d'une démocratie authentique ne s'obtiennent que grâce au développement économique et à la justice sociale. Pour ceux qui ont lutté si âprement pour leur liberté, il serait dur de s'apercevoir, après tout cela, que le pénible chemin de la démocratie débouche sur la pauvreté, la marginalisation ou la stagnation sociale. Liberté politique avec perspectives économiques, tel est le nouveau nom de la démocratie.

142. Le monde en développement a placé ses espoirs dans le commerce international en tant qu'instrument indispensable de prospérité collective. Dans une économie globale, le bien-être social est impossible à obtenir sans la liberté économique, la concurrence, la productivité, l'efficacité et la croissance.

143. Jamais peut-être comme aujourd'hui les conditions n'ont-elles été réunies pour une augmentation sans précédent des courants de biens, services, sciences et techniques entre les pays industrialisés et les pays en développement et, partant, pour la croissance économique, la création d'emplois et le bien-être de tous.

144. Voilà pourquoi les processus de libéralisation dans l'hémisphère, comme l'Accord de libre-échange d'Amérique du Nord (NAFTA), le Groupe andin, le Groupe des Trois, le Marché commun du Sud (MERCOSUR) et le processus d'intégration de l'Amérique centrale et des Caraïbes ne sont pas que de simples accords commerciaux convergents : ce sont de véritables remèdes contre la pauvreté.

145. Je voudrais souligner l'importance du NAFTA, qui constitue un pas décisif dans la bonne direction afin, dans l'intérêt mutuel, de libéraliser les relations commerciales entre le Nord et le Sud. Il est temps d'oublier les peurs ancestrales et de s'engager dans des relations qui, à n'en pas douter, se traduiront par une croissance économique plus soutenue et des centaines de milliers de nouveaux emplois pour tous. Ceux qui, comme nous, sont partisans dans l'hémisphère d'une économie intégrée, ouverte et dynamique, appuient pleinement les efforts prospectifs du Président Clinton en vue de l'approbation définitive du Traité.

146. A l'échelle mondiale, il est crucial de mener à bien l'Uruguay Round de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT). Cela ne sera possible que si nous respectons véritablement le caractère multilatéral de cette organisation. Les plus puissants ne doivent pas voir que leur propre intérêt. Nous souhaitons l'aboutissement de l'Uruguay Round, mais pas à n'importe quel prix. Nous recherchons des solutions efficaces répondant aux préoccupations des pays les moins développés, en insistant sur l'élimination du protectionnisme agricole.

147. C'est avec une vive préoccupation que nous voyons l'attitude des principaux acteurs de l'économie mondiale ressembler dangereusement à celle d'une autre époque : celle qui a précédé la seconde guerre mondiale, où des nations se sont isolées à l'intérieur de leurs frontières et ont produit pour des marchés nationaux fermés.

148. Défendre à outrance les intérêts égoïstes de minorités rurales privilégiées dans les pays industrialisés revient à enlever le pain de la bouche à des millions et des millions de paysans pauvres, qui n'aspirent qu'à voir respecter leur droit d'entrer en concurrence sur un pied d'égalité. C'est cette attitude égoïste qui est la plus grande source de misère dans les pays pauvres.

149. Nous vivons dans un monde où les frontières entre pays doivent être considérées comme des points de rencontre et non pas seulement comme des séparations, où les cris à l'indépendance doivent être remplacés par des manifestations d'interdépendance, où pour de nombreux pays en développement l'euphorie du changement politique est

tombée et où ce dont on a besoin, c'est de croissance économique et de création d'emplois.

150. Le protectionnisme et l'isolement procèdent d'une rhétorique dépassée et néfaste. Est-ce que nous voulons véritablement vivre dans un monde à l'envers, où les économies riches et puissantes nient le droit à la concurrence aux plus petites, où l'origine des produits compte davantage que leur qualité ou leur valeur?

151. Le monde doit comprendre que des marchés ouverts et le libre échange sont peut-être le meilleur moyen de veiller aux intérêts collectifs du Nord et du Sud, et non pas simplement une faveur que le monde industrialisé veut bien faire au monde en développement. Le libre échange est en fait la meilleure chose pour tous.

152. Les économies du monde développé sont constituées pour l'essentiel par des marchés éprouvés, qui ont déjà connu de grandes périodes de croissance. La vision étriquée du protectionnisme ignore le potentiel de croissance que recèlent l'investissement et le commerce avec les nations qui sont l'avenir de l'économie mondiale.

153. En ma qualité de Président de la Colombie, je tiens à réaffirmer l'engagement de mon pays à défendre le libre échange, car nous comptons en grande partie sur lui pour nos espoirs de développement et de bien-être. Nous estimons en outre que le libre échange est la meilleure contribution que le monde industrialisé puisse faire pour consolider la démocratie et la liberté dans les pays en développement. La Colombie demande le libre échange et non l'aide économique, l'ouverture des marchés et non la simple assistance, la concurrence et non des barrières infranchissables.

154. Depuis sa création, l'Organisation des Nations Unies se consacre à la double mission du maintien de la paix et de la sécurité internationales, d'une part, et de la promotion du développement économique et social de tous les peuples du monde, d'autre part. Bien que nous ayons réussi à faire progresser la gestion collective de la sécurité mondiale, il n'en est pas de même pour ce qui est du bien-être social et du développement économique. Je voudrais aujourd'hui lancer un appel à la communauté internationale pour que, avec courage et persévérance, elle mette au point un agenda pour le développement. Ce n'est qu'ainsi que l'on pourra atteindre l'objectif d'une paix durable et stable, car, sans justice sociale, la paix ne saurait être qu'éphémère.

155. Je voudrais parler aussi du renouvellement de l'engagement de mon pays vis-à-vis de trois questions de grande importance pour le monde : la défense et la promotion des droits de l'homme, la lutte contre le crime organisé et la protection de l'environnement.

156. En Colombie, nous avons fait de grands efforts fructueux pour créer une culture de promotion, de respect et de défense des droits de l'homme. Nous disposons aujourd'hui des bases institutionnelles pour permettre à la société colombienne de surmonter les violations des droits de

l'homme. Les efforts qui ont été faits en vue de renforcer la justice en Colombie ont donné de bons résultats. Nous sommes en train de vaincre l'impunité.

157. Quant à la lutte contre les organisations criminelles internationales qui vivent du trafic des stupéfiants, du terrorisme, du blanchiment de l'argent, du trafic d'armes, du détournement de produits chimiques et de différentes formes de corruption, mon pays a pris, il y a de nombreuses années, une décision claire : la Colombie n'aura de cesse que lorsque ces activités criminelles auront été éliminées du pays.

158. Des Colombiens innocents continuent de perdre la vie dans la lutte contre les sociétés multinationales du mal. Mes convictions les plus profondes et mon respect pour la mémoire de tant de compatriotes qui ont perdu la vie m'obligent à en appeler à toutes les nations pour qu'elles contribuent à résoudre un problème de portée mondiale.

159. Le combat héroïque de mon peuple - qu'il mène pratiquement seul - ne suffit pas pour venir à bout du grand banditisme international. Pour cela, il faudra des mesures résolues et courageuses et une volonté politique de la part de beaucoup plus de nations.

160. Face au grand banditisme international extrêmement bien organisé, il ne suffit pas d'adopter simplement des stratégies nationales ou bilatérales. Nous devons faire un grand effort multilatéral portant sur des mesures législatives, la coordination, l'échange d'informations, un engagement adéquat de ressources humaines et financières, la coopération dans le domaine judiciaire et, ce qui est peut-être le plus important, une ferme volonté politique.

161. A cette fin, nous participerons avec enthousiasme à la réunion de haut niveau qui, sur notre initiative, aura lieu prochainement à la présente session plénière. Son but principal sera de revoir la stratégie mondiale de lutte contre le fléau du trafic des stupéfiants, pour fixer des objectifs concrets communs, renouveler les engagements spécifiques et, enfin, renforcer la décision de poursuivre cette lutte commune.

162. Quant à la protection de l'environnement, la Colombie est pleinement consciente de l'importance de ses écosystèmes magnifiques, variés et parfois fragiles, ainsi que de sa biodiversité. C'est pourquoi nous avons adopté des changements institutionnels devant nous permettre de respecter strictement un engagement exigé non seulement par notre constitution, mais aussi par toute notre conscience et notre statut de gardiens d'un trésor que nous ne devons pas dilapider.

163. La Colombie souhaite un développement durable, respecte les termes des accords conclus au Sommet de la Terre et travaille avec ses voisins, avec d'autres nations et avec ses propres communautés à la mise au point de stratégies permettant de mettre à profit et de protéger ses ressources naturelles.

164. En terminant, je voudrais féliciter le Président de l'Assemblée, l'Ambassadeur du Guyana, M. Insanally, représentant éminent de notre région. Nous saluons également les nouveaux Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies. Au nom de la Colombie, nous leur souhaitons la bienvenue dans cette fraternité universelle, qui se trouve renforcée par leur présence.

165. De même, je tiens à exprimer publiquement la satisfaction de la Colombie d'avoir coordonné cette année les activités du Groupe des 77. Grâce à la collaboration et à l'harmonie constantes entre tous ses membres, nous avons réalisé d'importants progrès dans la défense des intérêts du monde en développement.

166. Mais la satisfaction de voir les Nations Unies se renforcer chaque année par la présence de Membres nouveaux ne doit pas nous empêcher de réaffirmer que la Colombie est favorable à la restructuration de cette organisation, notamment pour ce qui est de la réforme du Conseil de sécurité et de la redéfinition des rapports entre cette Assemblée et le Conseil, et qu'elle souhaite un débat transparent, démocratique et multilatéral sur cette question.

167. Nous sommes venus ici aujourd'hui pour poser une question qui préoccupe tous peuples, partout dans le monde, qui ont été à l'avant-garde de la révolution de la liberté. Pourquoi des millions de personnes dans l'ex-Union soviétique, en Europe centrale et orientale comme en Asie, en Afrique et en Amérique latine ont-elles tant lutté? Quel était l'espoir de tant de personnes en prenant, au prix d'immenses sacrifices, le chemin vers la démocratie et ses libertés?

168. Je pense que la seule réponse est que pour la première fois, elles ont vu qu'il était possible de concrétiser leurs rêves. Et elles l'ont fait parce qu'elles souhaitent laisser en héritage la liberté à leurs enfants et aux générations futures.

169. Avec l'aide de Dieu et grâce à notre ferme solidarité, nous sommes sûrs qu'elles réussiront.

170. Le *PRESIDENT (interprétation de l'anglais)* : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République de Colombie de la déclaration qu'il vient de faire.

M. César Gaviria Trujillo, Président de la République de Colombie, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL

ALLOCUTION DE M. MORIHIRO HOSOKAWA, PREMIER MINISTRE DU JAPON

171. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre du Japon, M. Morihiro Hosokawa.

M. Morihiro Hosokawa, Premier Ministre du Japon, est escorté à la tribune.

172. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue au Premier Ministre du Japon, M. Morihiro Hosokawa, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

173. **M. HOSOKAWA** (*interprétation de l'anglais*) : J'aimerais tout d'abord vous exprimer mes félicitations, Monsieur le Président, vous qui avez également été Ambassadeur du Guyana au Japon, pour votre élection la semaine dernière à la présidence de l'Assemblée générale pour la présente session. Je voudrais aussi exprimer ma profonde reconnaissance au Président sortant, M. Ganev, pour ce qu'il a accompli au cours de l'année écoulée, notamment dans la poursuite des réformes de l'Assemblée générale.

174. Je tiens à saisir cette occasion pour féliciter le Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, pour son dévouement altruiste en faveur de la cause de la paix mondiale et pour les efforts audacieux qu'il déploie en vue d'une réforme de l'ONU.

175. Finalement, je souhaite une bienvenue chaleureuse aux représentants des six nouveaux Etats Membres qui se sont joints à l'ONU au cours de l'année passée.

176. Au Japon, les rênes du gouvernement ont récemment changé de mains pour la première fois en 38 ans. Le gouvernement de coalition qui a été formé m'a nommé Premier Ministre. Les changements politiques au Japon s'inscrivent dans le cadre des changements fondamentaux qui sont survenus au sein de la communauté internationale depuis la fin de l'affrontement Est-Ouest. La période de l'après-guerre froide a ouvert non seulement une nouvelle page, mais aussi un chapitre entièrement nouveau dans la politique japonaise. Cela entraîne une ère de réformes essentielles dans trois domaines principaux : réformes politiques, économiques et administratives. Je crois que ces réformes sont vitales au renforcement des liens du Japon avec la communauté internationale.

177. Alors que je consacre mon attention et mon énergie à ces réformes nationales, ma venue à l'Assemblée générale des Nations Unies constitue ma première visite officielle à l'étranger. J'ai agi ainsi parce que le Japon croit que l'ONU a un rôle crucial à jouer dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Je souhaitais aussi exprimer personnellement la volonté du Japon de contribuer, dans les domaines financier et de personnel, aux divers efforts déployés par l'ONU.

178. De plus, je tiens à réaffirmer que le Japon continue d'éprouver des remords au sujet de mesures qu'il a prises

dans le passé et qu'il est fermement décidé à apporter de nouvelles contributions aux objectifs de paix et de prospérité mondiales.

179. Quant à la situation actuelle en Russie, le Japon continue d'appuyer le Président Eltsine dans les réformes qu'il a entreprises. Le Japon espère fermement qu'un climat politique reflétant la volonté du peuple russe sera bientôt créé et que les réformes seront davantage favorisées.

180. Aujourd'hui, l'objectif premier de l'ONU et de ses Etats Membres consiste à établir une paix mondiale fondée sur les principes universels de liberté, de démocratie et de respect des droits de l'homme.

181. Il existe quatre domaines dans lesquels la communauté internationale doit redoubler d'efforts pour parvenir à cet objectif.

182. Je commencerai par la question du désarmement. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est la clef de voûte des efforts visant à prévenir la dissémination des armes nucléaires. Je tiens à affirmer que le Japon appuie la prorogation indéfinie de ce Traité au-delà de 1995. Il est extrêmement important que les pays qui n'ont pas encore adhéré au Traité le fassent afin d'en accroître l'universalité. Parallèlement, la prorogation indéfinie du TNP ne doit pas signifier que les Etats qui en sont dotés peuvent continuer de posséder des armes nucléaires.

183. Le Japon se félicite donc des progrès accomplis par les Etats-Unis et la Russie vers le désarmement nucléaire et souligne que tous les Etats dotés d'armes nucléaires doivent sincèrement oeuvrer à la réalisation de nouveaux progrès en matière de désarmement nucléaire. Nous saluons la décision qui a été prise d'entamer des négociations visant à l'interdiction globale des essais nucléaires. Quant à lui, le Japon oeuvrera activement pour contribuer à la réduction des stocks mondiaux d'armes nucléaires. Par exemple, nous sommes disposés à appuyer le démantèlement des armes nucléaires dans l'ancienne Union soviétique. Nous exhortons aussi fermement la Corée du Nord à dissiper les préoccupations internationales que suscite sa mise au point d'armes nucléaires, en appliquant pleinement, par exemple, l'accord de garanties avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

184. En ce qui a trait au transfert d'armes classiques, la mise en oeuvre effective du Registre des armes classiques des Nations Unies est essentielle. Je prie instamment tous les pays à participer à cette démarche. En fournissant son aide officielle au développement, le Japon continue d'accorder toute son attention à des phénomènes comme celui des dépenses militaires des pays bénéficiaires.

185. La deuxième observation que je souhaite faire porte sur l'importance que revêtent les efforts diplomatiques dans la prévention des conflits. La valeur des arrangements de sécurité régionale et du dialogue politique et de sécurité aux

niveaux bilatéral et multilatéral est indéniable lorsqu'il s'agit de la prévention ou du règlement des conflits armés.

186. A cet égard, j'ai été profondément ému par la signature historique, que je salue chaleureusement, de la déclaration de principes pour un autogouvernement intérimaire palestinien par les Israéliens et les Palestiniens. Je rends un hommage sincère à leurs dirigeants politiques, qui ont pris cette mesure courageuse. Il est essentiel que la communauté internationale appuie activement et promptement cet accord afin qu'il soit possible d'aboutir à la paix dans la région. Le Japon continuera de jouer un rôle constructif dans les négociations multilatérales, qui font partie du processus de paix. A cette occasion je suis heureux d'annoncer que le Japon a l'intention de fournir plus de 200 millions de dollars pour aider les Palestiniens au cours des deux années à venir. Cette assistance se fera sous forme de dons destinés à l'achat de produits alimentaires et de médicaments et de prêts à des conditions de faveur destinés à l'infrastructure.

187. Les considérations humanitaires, notamment le respect des droits de l'homme sont inséparables de la notion de paix. Lorsqu'il y a une guerre, les droits de l'homme sont souvent négligés. Réciproquement, dans les pays où le respect des droits de l'homme est fermement établi, l'éclatement d'hostilités est moins probable. Le Japon doit contribuer activement au règlement des problèmes humanitaires. Je voudrais voir mes compatriotes retrousser leurs manches et travailler aux côtés des habitants de nombreux autres pays, chaque fois que des activités humanitaires sont nécessaires et là où elles le sont.

188. Le troisième domaine important est le développement économique comme base de la consolidation de la paix. Aujourd'hui, l'économie de marché est devenue un langage commun à la plupart des pays du monde, y compris bon nombre des anciens Etats socialistes. Le développement de l'économie globale fondée sur les principes de l'économie de marché devrait être encouragé d'urgence. Le Japon et d'autres pays industrialisés doivent appuyer les pays en développement dans les progrès qu'ils s'efforcent de faire, ainsi qu'aux anciens pays socialistes dans leur entreprise de réforme politique et économique. Il va sans dire que l'assistance aux pays en transition ne doit pas être distribuée aux dépens de l'aide aux pays en développement.

189. D'ores et déjà le plus grand contributeur d'aide publique au développement en termes absolus, le Japon a récemment créé son cinquième plan à moyen terme de façon à élargir encore son assistance. Le Japon a l'intention de fournir une aide publique au développement s'élevant au total entre 70 et 75 milliards de dollars au cours d'une période de cinq ans, à compter de 1993. Au titre de ses efforts d'assistance, le Japon a accueilli il y a deux semaines, à Tokyo la troisième réunion du Groupe d'aide à la Mongolie. La semaine prochaine, en collaboration avec

l'Organisation des Nations Unies, nous tiendrons à Tokyo la Conférence internationale sur le développement africain.

190. Le quatrième point que je voudrais aborder traite de questions globales telles que l'environnement et la démographie. Le besoin urgent de résoudre les problèmes de l'environnement global ne peut être sous-estimé. Le Japon est prêt à assumer un rôle de pointe dans les efforts qui sont faits au plan international pour s'attaquer aux problèmes écologiques. Ce faisant, le Japon puisera dans l'expérience et le savoir-faire qu'il a acquis en surmontant ses propres problèmes de pollution. Le Japon met non seulement au point de nouvelles techniques de protection de l'environnement, mais il est en tête pour ce qui est du transfert de ces techniques vers les pays en développement par le biais du Centre international des techniques écologiques du Programme des Nations Unies pour l'environnement, qui a été créé au Japon l'année dernière. A la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de 1992, le Japon a annoncé une contribution d'environ 7 à 7,7 milliards de dollars, destinée à l'aide publique au développement relative à l'environnement, devant s'étaler sur cinq années à partir de 1992. En fait, le Japon a déjà versé plus d'un quart de cette somme.

191. Les problèmes démographiques mènent souvent à la misère et à la famine. Il est donc crucial de résoudre ces problèmes pour atteindre l'objectif d'un développement durable, ce qui exigera une large approche, qui comprendra notamment l'enseignement et la vulgarisation. En conséquence, le Japon subventionnera en janvier prochain une réunion de personnes éminentes en ce qui concerne la démographie et le développement, préalablement à la Conférence internationale sur la démographie et le développement qui aura lieu l'année prochaine au Caire.

192. L'année 1995 marquera le cinquantième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies. Depuis la naissance de cette organisation, aussitôt après la seconde guerre mondiale, le climat international a changé de façon spectaculaire. Dans l'intervalle, le nombre des Membres de l'Organisation des Nations Unies est passé de 51 en 1945 à 184 actuellement. Aujourd'hui, les espoirs que place la communauté internationale dans l'ONU sont de plus en plus ambitieux. Mais des efforts de réforme sérieux sont nécessaires si l'Organisation des Nations Unies doit pouvoir répondre à ces attentes et satisfaire les nouvelles exigences qui nous attendent au seuil du siècle prochain.

193. Je voudrais commenter trois domaines spécifiques dans lesquels des réformes sont nécessaires, à savoir, le maintien de la paix, la structure du Conseil de sécurité, et l'administration et le financement de l'Organisation des Nations Unies.

194. L'année dernière, le Japon a adopté une loi sur la coopération internationale en matière de paix, lui permettant de contribuer en personnel aux opérations de maintien de la paix de l'ONU. Depuis lors, il a envoyé du personnel

japonais en Angola, au Cambodge et au Mozambique. Le Japon a l'intention de continuer à encourager cette collaboration à l'avenir.

195. Parmi les récentes opérations de maintien de la paix de l'ONU, l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC) représente une grande réalisation. Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer mon profond respect au personnel de l'APRONUC et à tous les pays intéressés pour le travail qu'ils accomplissent. Le succès de l'opération au Cambodge est largement attribuable au cadre global de paix mis en place et à l'appui qu'il a reçu de la communauté internationale. Je suis convaincu que de son expérience au Cambodge l'ONU tirera des enseignements utiles pour ses activités futures.

196. Assurer la sécurité du personnel engagé dans des opérations de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies est une tâche hautement prioritaire pour la communauté internationale, et j'espère que cette question sera discutée en détail à la présente session de l'Assemblée générale. Des questions que nous devons également examiner sont : le besoin de fixer une date limite pour chacune des opérations de maintien de la paix afin d'évaluer chaque opération correctement et d'examiner strictement les activités d'une opération en cours pour décider si son mandat doit être prorogé. Le Japon espère aussi fermement que le Fonds de réserve du maintien de la paix, qui a été créé l'année dernière, sera pleinement financé et utilisé de façon effective.

197. L'accroissement marqué du nombre de conflits régionaux s'est traduit par une expansion spectaculaire du rôle du Conseil de sécurité. En conséquence, les fonctions du Conseil, dont la principale responsabilité est de maintenir la paix et la sécurité internationales, doivent être renforcées. Il importe que les pays qui ont à la fois la volonté et la capacité de contribuer à la prospérité et à la stabilité mondiales participent activement à cet effort. Les opinions exprimées par de nombreux Etats Membres, dont le nôtre, sur une résolution adoptée à ce sujet l'année dernière par l'Assemblée générale, indiquent généralement qu'il est nécessaire d'élargir la composition du Conseil de sécurité, tout en assurant le maintien de son efficacité. Le Japon a l'intention de participer de façon constructive à la discussion de la réforme du Conseil de sécurité.

198. L'Organisation des Nations Unies se trouve actuellement dans une situation financière extrêmement grave. Notamment, par suite de l'expansion rapide des opérations de maintien de la paix, l'Organisation éprouve de plus en plus de difficultés à s'acquitter promptement de ses obligations financières. Si elle ne possède pas les ressources financières appropriées, l'ONU sera dans l'impossibilité de s'engager dans une activité quelconque, si importante soit-elle. Je voudrais rappeler à tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies combien il est important

qu'ils fassent face à cette réalité et qu'ils s'acquittent de leurs obligations.

199. En même temps, je note avec préoccupation les allégations fréquentes d'inefficacité ou de gaspillage à l'Organisation des Nations Unies. J'espère que l'ONU ne ménagera aucun effort pour parvenir à une plus grande discipline financière et à un contrôle budgétaire effectif.

200. Le Japon est prêt à ne rien négliger pour s'acquitter des responsabilités qui lui incombent au sein d'une Organisation des Nations Unies réformée compte tenu des trois points que je viens de soulever.

201. Lorsque le prédécesseur de l'ONU, la Société des Nations, fut créée en 1920, le pédagogue japonais bien connu, Inazo Nitobe, devint l'un des secrétaires généraux adjoints. M. Nitobe, qui chercha à faire connaître dans le monde les traditions philosophiques du Japon, fit observer que les Japonais accordaient une grande valeur aux principes moraux. Je voudrais achever mon intervention en offrant une citation extraite de l'une des conférences de M. Nitobe, qui reflète la façon dont j'envisage l'évolution des liens entre le Japon et la communauté internationale :

"La pensée internationale n'est pas l'antonyme d'une pensée nationale... La pensée internationale est une expansion de la pensée nationale, tout comme la philanthropie ou la charité bien ordonnées doivent commencer par soi-même."

202. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Premier Ministre du Japon de sa déclaration.

M. Morihiro Hosokawa, Premier Ministre du Japon, est escorté de la tribune.

203. **M. FILALI** (Maroc) (*interprétation de l'arabe*) : Monsieur le Président, permettez-moi, tout d'abord, de vous présenter les félicitations de la délégation du Royaume du Maroc pour votre élection à la présidence de la quarante-huitième session de l'Assemblée générale et de vous souhaiter plein succès dans l'accomplissement de votre mission. Je voudrais également vous assurer de la disponibilité de ma délégation à coopérer pleinement avec vous pour la réussite de nos travaux.

204. Je souhaiterais aussi exprimer nos félicitations à votre prédécesseur, M. Stoyan Ganev, pour la manière sage avec laquelle il a présidé les délibérations de la session précédente. Ma délégation tient à rendre un hommage particulier à S. E. M. Boutros Boutros-Ghali, Secrétaire général de notre organisation, pour sa persévérance à faire prévaloir les objectifs de la Charte et pour ses efforts constants en faveur de la paix et de la sécurité internationales dans la conjoncture difficile que traverse le monde.

205. Enfin, nous souhaitons la bienvenue parmi nous aux nouveaux Etats qui ont récemment rejoint notre organisation.

206. L'ONU célébrera dans deux ans son cinquantenaire. En prévision de cet événement important, il serait souhaitable de procéder à l'évaluation globale des réalisations de notre organisation, et ce, à la lumière des objectifs énoncés en 1945 à la Conférence de San Francisco, en particulier l'établissement d'un ordre international où règnent le développement, la prospérité et la justice sociale; un ordre marqué par l'absence de souffrances, des affres de la guerre, du chauvinisme et de la discrimination.

207. Notre organisation ayant été instituée au lendemain de la deuxième guerre mondiale, il était naturel qu'elle fût marquée par ce contexte, non seulement au niveau de la Charte, mais également au niveau de ses bases et de ses structures.

208. La rivalité qui s'est instaurée entre les deux blocs a contribué à réduire l'influence de l'ONU sur l'évolution des relations internationales. Néanmoins, nous devons reconnaître que l'ONU a enregistré des succès historiques dans des domaines vitaux, en favorisant en particulier la libération des peuples du joug du colonialisme et de la domination étrangère, ainsi que la promotion du dialogue entre les Etats et les peuples, leur permettant ainsi de se connaître, d'examiner ensemble les problèmes internationaux et d'essayer de régler pacifiquement leurs différends.

209. La fin de la guerre froide, marquée par la dislocation du bloc de l'Est et la désintégration de l'Union soviétique, a constitué un fait historique qui a transformé d'une manière imprévisible les données internationales. Cette rupture radicale dans l'équilibre des forces sur la scène mondiale a suscité le réveil des nationalismes et l'émergence des violences interethniques, engendrant ainsi dans de nombreux pays la guerre civile avec son cortège de souffrances et de destructions.

210. Alors qu'il était difficile de trouver des solutions rapides et appropriées aux conflits existants, de nouvelles crises ont accaparé l'attention de la communauté internationale, mettant en évidence l'insuffisance des moyens d'action de l'ONU et leur inadéquation aux circonstances du moment.

211. Le recours de plus en plus fréquent aux Nations Unies pour intervenir dans des domaines aussi variés que le règlement pacifique des conflits, l'organisation ou la supervision des consultations populaires, a eu pour conséquence un accroissement sans précédent des tâches requises de l'ONU et justifie un renforcement de l'action des Nations Unies. Le raffermissement du rôle de notre organisation revêt une importance primordiale et bénéficie de l'appui constant de notre pays.

212. Bien que nous nous réjouissons du rôle vital et positif de notre organisation dans les domaines nouveaux de la vie internationale, nous ne pouvons que constater son caractère

limité en raison de l'inadéquation de la Charte et des structures de l'ONU, ainsi que l'insuffisance des moyens nécessaires pour faire face aux besoins de l'action internationale dans toutes ses dimensions.

213. A la faveur de ces bouleversements, des concepts nouveaux, tels que la diplomatie préventive, le rétablissement et la consolidation de la paix, ont vu le jour alors même que des priorités telles que le respect des droits de l'homme ou le droit d'ingérence humanitaire s'affirment de plus en plus. Autant de prémisses d'un nouvel ordre mondial en gestation.

214. A cet égard, la réunion au sommet du Conseil de sécurité du 31 janvier 1992 a exprimé dans sa déclaration notre aspiration commune à l'amélioration de l'action internationale et sa restructuration de façon à l'adapter aux exigences de la nouvelle conjoncture internationale. En tant que membre du Conseil de sécurité, le Royaume du Maroc a participé, en la personne de S. M. le Roi Hassan II, à cette réunion historique et n'a pas manqué d'exprimer les sensibilités et préoccupations des mondes musulman, arabe et africain et d'apporter sa pleine contribution à l'élaboration de la Déclaration finale.

215. Conformément à cette déclaration, le Secrétaire général a présenté des recommandations pertinentes concernant notamment la diplomatie préventive, le rétablissement et le maintien de la paix dans son rapport intitulé "Agenda pour la paix" qui a été accueilli avec satisfaction par les Etats Membres. Si l'ensemble de ces concepts et priorités sont globalement positifs et porteurs d'espoirs, leur mise en oeuvre pourrait, si l'on n'y prenait garde, entraîner des effets préjudiciables, voire néfastes. Aussi importe-t-il de les clarifier, d'en cerner les contours et de déterminer avec précision les véritables objectifs, à travers un dialogue ouvert à tous les Etats. Ce dialogue devrait mener à un consensus international reflétant véritablement les préoccupations de la communauté internationale.

216. Il est également nécessaire d'élargir cette réflexion à d'autres idées et notions pour remédier à la situation économique critique que connaissent les pays en développement.

217. Les droits de l'homme sont actuellement au centre d'un grand débat. Le Maroc, qui croit profondément en l'universalité et l'indivisibilité de ces droits, les considère comme un des fondements du système de Gouvernement de tout Etat, en ce sens qu'ils permettent d'assurer la justice sociale et les libertés individuelles. Toutefois, nous croyons que la conception des droits de l'homme doit être en harmonie avec les spécificités culturelles, les traditions et les niveaux de développement des Etats, sans référence exclusive à une conception particulière de ces droits. C'est-à-dire que la dimension purement politique des droits de l'homme ne devrait pas prévaloir sur leur caractère économique et social, relatif à la satisfaction des besoins

fondamentaux de l'être humain, notamment dans les domaines alimentaire, de la santé et du logement.

218. Notre intérêt constant et nos efforts inlassables en faveur du maintien de la paix et de la sécurité internationales et du règlement pacifique des différends demeureront vains tant que subsistera le déséquilibre économique et social de plus en plus flagrant qui existe entre le monde en développement et les pays développés. En effet, nous assistons dans la majorité des pays en voie de développement à une aggravation de la crise économique et sociale marquée par l'accroissement du chômage, de l'endettement extérieur et l'érosion des prix des matières premières. Le Maroc ne peut que déplorer l'absence de dialogue effectif entre le Nord et le Sud pour remédier aux inégalités qui font que l'Afrique subsaharienne ne détient qu'un pour cent de la production mondiale, alors que les pays développés, qui ne représentent que 15 % de la population mondiale, se partagent 80 % de cette richesse.

219. En outre, nous constatons que le débat économique international demeure limité aux seuls problèmes et préoccupations du Nord, le rôle du tiers monde dans la gestion de l'économie internationale devenant ainsi de plus en plus réduit. A cet égard, nous regrettons que le Groupe des Sept n'ait pu répondre favorablement à la demande des pays non alignés de recevoir le Président du Mouvement, en juillet dernier, à Tokyo, pour exposer les vues de nos pays sur l'impact de la gestion actuelle de l'économie mondiale sur nos politiques de développement.

220. Nous sommes convaincus qu'en l'absence d'une gestion commune de l'économie mondiale à même de répondre aux aspirations et intérêts de tous les États, tout effort pour réaliser la paix, la sécurité et la prospérité pour tous les peuples demeurera sans résultat tangible.

221. Tout en reconnaissant que les pays développés connaissent, eux aussi, une conjoncture économique difficile, nous estimons qu'ils ont suffisamment de ressources et de potentialités pour soutenir l'effort de développement des pays du tiers monde.

222. Nous sommes persuadés que le moment est venu pour les pays développés de manifester concrètement leur solidarité avec les pays en développement en les associant à la prise de décisions au niveau international et en les aidant à améliorer leur situation économique et sociale, par la libéralisation du commerce international, l'augmentation des investissements, l'allègement de leur dette extérieure et le transfert effectif des technologies.

223. Il devient, par conséquent, impératif d'inaugurer une ère nouvelle dans les relations internationales, fondée sur un partenariat véritable et une responsabilité partagée.

224. Une telle approche nous paraît mieux répondre à l'intérêt bien compris des pays du Nord, tant il est vrai que la dégradation de la situation économique et sociale du Sud produit ses effets négatifs sur la paix, la sécurité, la stabilité et le développement du Nord.

225. En faisant appel à la contribution des pays du Nord à leurs efforts de développement, les pays du Sud demeurent conscients de la nécessité de compter d'abord sur leurs propres moyens. C'est ainsi qu'ils n'ont cessé d'adapter leurs moyens d'action, d'ajuster leurs structures économiques et de renforcer leur coopération mutuelle dans le cadre aussi bien du Groupe des 77, du Mouvement des pays non alignés que dans d'autres enceintes.

226. Le Maroc, qui a toujours exprimé sa disponibilité à renforcer les échanges et la coopération Sud-Sud, est déterminé à participer efficacement à cet effort, plus particulièrement avec les pays africains. L'intérêt particulier que le Maroc accorde à l'Afrique trouve son fondement naturel dans les liens de solidarité qui l'unissent au continent et dans son appartenance à la famille africaine dont il partage pleinement les préoccupations et les ambitions.

227. L'instabilité qui caractérise l'économie mondiale a aggravé la situation critique de l'Afrique. Cette crise a été accentuée par la baisse des prix des matières premières, la détérioration des termes de l'échange, l'aggravation du poids de la dette et la désertification.

228. En dépit de l'adoption par la quarante-sixième session de l'Assemblée générale d'un nouvel agenda pour le développement de l'Afrique et malgré les vastes programmes de réformes mis en oeuvre dans la majorité des pays africains, en conformité avec les recommandations des instances financières internationales, la situation de notre continent demeure alarmante et requiert un effort international exceptionnel pour sortir de cette crise chronique.

229. Pour sa part, le Royaume du Maroc ne cesse de déployer des efforts pour assister les pays africains. C'est ainsi qu'il a décidé d'annuler la dette des pays africains débiteurs et continue d'apporter son aide, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la formation, en consacrant aux pays africains plus de 90 % du budget destiné à la coopération internationale.

M. Marker (Pakistan), Vice-Président, assume la présidence.

230. De même, mon pays a oeuvré, de concert avec les pays africains riverains de l'Atlantique et avec l'assistance de l'ONU et de la FAO, à la mise en place d'un cadre et de structures pour le développement d'une coopération multiforme en matière de pêches maritimes.

231. Nous vivons une période de mutation cruciale dans les relations internationales, caractérisée par des possibilités nouvelles et encourageantes d'entente internationale ainsi que par l'émergence de nouveaux foyers de tension qui suscitent notre vive préoccupation.

232. La République de Bosnie-Herzégovine continue de vivre une tragédie qui bouleverse la conscience universelle du fait de l'agression serbe perpétrée contre sa souveraineté, son unité et son intégrité territoriale. Ainsi, les serbes bosniaques en particulier n'ont-ils pas hésité à commettre le

génocide et à pratiquer le nettoyage ethnique, le viol et la destruction des lieux de prière et autres sites d'importance historique ou culturelle pour réaliser leurs objectifs inavouables, en violation de tous les principes et coutumes du droit international.

233. Il est regrettable que les plans de règlement proposés et les nombreuses négociations à ce sujet n'aient eu pour effet que d'encourager l'agresseur serbe à persister dans son intransigeance et à accroître les pressions sur la communauté musulmane majoritaire dans ce pays. Ayant été privé injustement d'exercer son droit à la légitime défense, le Gouvernement bosniaque a dû faire des concessions sans contrepartie.

234. Le Royaume du Maroc condamne avec vigueur l'agression serbe visant au démembrement de la République de Bosnie-Herzégovine, Etat membre de notre organisation, et déplore profondément l'inertie de la communauté internationale, ainsi que l'incapacité des Nations Unies à assurer le respect et l'application des principes de la Charte et du droit international constamment rappelés dans les résolutions, souvent adoptées au titre du Chapitre VII, par le Conseil de sécurité.

235. En Somalie, l'éclatement de la guerre civile avec ses conséquences tragiques, ainsi que les ravages d'une famine dévastatrice ont provoqué la mort de dizaines de milliers de victimes, appelant à une action énergique et urgente de la communauté internationale. Pour remédier à cette situation, une opération d'assistance humanitaire d'urgence a été lancée en vue de créer les conditions d'une réconciliation nationale et favoriser le rétablissement de l'autorité de l'Etat et la réhabilitation de ses structures.

236. Pour sa part, le Maroc a été parmi les premiers à manifester sa solidarité avec ce pays frère en participant à cet effort international par l'envoi d'un contingent militaire important, qui n'a ménagé aucun effort pour soulager les souffrances du peuple somali meurtri. Ainsi un hôpital militaire de campagne a-t-il été installé, qui a traité plus de 100 000 patients.

237. Malheureusement, nous avons constaté dernièrement que les données de la situation en Somalie ont changé en raison d'attaques meurtrières contre les forces des Nations Unies. Tout en déplorant ces développements dramatiques et en condamnant ces actes répréhensibles, nous demeurons convaincus que la solution de la crise somalienne réside dans la poursuite de la négociation et du dialogue entre toutes les parties somaliennes avec l'assistance de l'ONU, en vue d'une réconciliation nationale véritable à même d'assurer au peuple somalien paix, sécurité et prospérité.

238. En Angola, une guerre fratricide continue d'apporter malheurs et souffrances à ce peuple frère malgré l'Accord de paix intervenu entre le Gouvernement et l'UNITA, accord soutenu par l'effort international et une action des Nations Unies. Le Royaume du Maroc, solidaire du peuple

angolais et désireux de promouvoir la paix et la sécurité dans cette partie du continent africain, a apporté, à maintes reprises, sa contribution effective pour favoriser le rapprochement des parties et les inciter à régler les questions en suspens par le dialogue et la négociation. En tant que membre du Conseil de sécurité, notre pays a voté en faveur des résolutions sur cette question tout en espérant que les parties respecteraient le Protocole d'Abidjan, établi avec l'aide des Etats-Unis, de la Fédération de Russie et du Portugal, et qui devrait permettre à l'Angola de tourner la page de la guerre et de retrouver la paix, la sécurité et la stabilité.

239. En Afrique du Sud, la persistance des actes de violence qui continuent à faire des victimes innocentes ne devrait pas entraver ni ralentir le processus démocratique et la poursuite des efforts en vue d'assurer la transition de ce pays vers une société démocratique unie et non raciale. Il est donc réconfortant de voir se poursuivre le processus des réformes constitutionnelles en dépit des actes de provocation souvent perpétrés par des extrémistes de tout bord.

240. Le Maroc, qui a toujours encouragé le dialogue entre toutes les parties concernées, ne peut que se féliciter de leur décision récente de créer un Conseil exécutif de transition. Il espère qu'elles continueront à persévérer dans la voie du dialogue et de la concertation.

241. De même, le Maroc appuie l'appel lancé par M. Nelson Mandela devant le Comité spécial contre l'apartheid le 24 septembre 1993, tendant à la levée des sanctions économiques contre l'Afrique du Sud. Nous sommes convaincus que cette mesure contribuera à alléger le fardeau économique qui pèse sur le peuple sud-africain, à promouvoir la solution de ses problèmes internes et internationaux et à donner un souffle nouveau au processus de règlement.

242. La région du Moyen-Orient est entrée, il y a deux semaines, dans une ère nouvelle à la suite de la reconnaissance mutuelle entre l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) et Israël et la signature d'une déclaration de principes visant à l'application d'un régime d'autonomie en premier lieu sur la bande de Gaza et à Jéricho.

243. Ces deux événements historiques constituent un tournant décisif dans l'évolution de la situation dans cette région, dans la mesure où, pour la première fois, les dirigeants palestiniens et israéliens expriment publiquement et officiellement leur désir de coexister et de se reconnaître mutuellement.

244. Le Royaume du Maroc, tout en reconnaissant l'importance de ces événements, estime que la voie vers une paix durable, juste et globale du conflit israélo-arabe demeure une entreprise de longue haleine, qui requiert patience et persévérance pour éviter les écueils et complications nombreux dans cette région du monde.

245. C'est dire que ce premier pas décisif devra être renforcé par la réalisation de progrès dans les autres

négociations bilatérales du processus de paix. Une solution véritable des problèmes du Moyen-Orient ne peut être réalisée que si la dynamique de paix est conduite à son aboutissement logique, conformément aux vœux de tous les peuples de la région.

246. Devant une telle responsabilité et à un moment historique et crucial, il est nécessaire de conjuguer tous les efforts et d'associer toutes les bonnes volontés en vue de parvenir à une paix juste et globale, acceptée par tous et qui garantirait le rétablissement de tous les droits du peuple palestinien, y compris son droit inaliénable à l'autodétermination et à l'établissement de son Etat indépendant, avec Jérusalem comme capitale, ainsi que le retrait d'Israël de tous les territoires arabes occupés en Syrie, au Liban et en Jordanie, conformément aux résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité.

247. Le Moyen-Orient, qui a tant souffert des conséquences de la guerre et de la violence qui durent depuis plus d'un demi-siècle, pourrait connaître une nouvelle ère de paix, de stabilité, de désarmement, de prospérité et de coopération entre tous les Etats de la région, ce qui favoriserait son développement, son bien-être et sa prospérité.

248. Dans la sous-région maghrébine, le Royaume du Maroc demeure à la fois attaché aux principes sur la base desquels l'Union du Maghreb arabe a été établie, et déterminé à oeuvrer pour la réalisation des objectifs qu'elle s'est assignée. L'avenir de notre région et la prospérité de ses peuples, unis par les liens de l'histoire, de la religion, de la langue et d'un destin commun, seront déterminés, nous en sommes convaincus, par les résultats de cet effort unitaire.

249. Récemment, nos efforts d'intégration ont rencontré quelques difficultés et obstacles. Nous espérons vivement pouvoir les surmonter afin de concrétiser les aspirations de nos peuples à l'établissement de relations de solidarité et de coopération effectives entre nous.

250. Dans leurs rapports avec le reste de la communauté internationale, le Maroc et les autres membres de l'Union du Maghreb arabe privilégient leurs relations avec les pays de la Communauté européenne, d'une part, ses Etats membres à titre individuel ou méditerranéen, d'autre part. Les travaux réalisés dans le cadre du dialogue et de la coopération entre riverains de la Méditerranée ont connu un début encourageant. Nous espérons donc que les difficultés conjoncturelles qui empêchent la reprise de ce dialogue pourront être dépassées dans un avenir proche afin de développer une coopération régionale et équilibrée entre les pays riverains de la Méditerranée occidentale.

251. Concernant la question dite du Sahara occidental, le processus de règlement des Nations Unies suit son cours et le Secrétaire général continue d'informer le Conseil de sécurité de tous les nouveaux développements. Le Royaume du Maroc, qui a toujours coopéré avec le Secrétaire général et oeuvré à faciliter sa mission, a donné son accord de principe au "compromis" sur l'interprétation et l'application

des critères d'éligibilité à participer au référendum proposé par M. Boutros Boutros-Ghali. Nous sommes persuadés que le Secrétaire général ne manquera pas de faire part au Conseil de sécurité de la coopération loyale et sincère de mon pays et de sa disponibilité à mettre en oeuvre les dispositions de la résolution 809 (1993) dans tous ses aspects. Dans le même esprit de coopération et de conciliation, le Maroc a donné son accord à la réunion de Laayoune, en juillet dernier, à laquelle ont participé notamment les Sahraouis du territoire et ceux de Tindouf, et qui a permis d'entamer un dialogue fraternel et positif.

252. Toute évaluation faite à l'aube du nouveau millénaire montre clairement que les réalisations de la communauté internationale dans les domaines relatifs à la paix et la sécurité internationales, à la justice et au bien-être de l'humanité, demeurent bien en deçà de nos espérances, alors que les défis que nous devons relever sont importants et nombreux.

253. Il est donc opportun de doter les relations internationales d'un code de conduite qui tienne compte des nouvelles exigences du monde contemporain et des intérêts de tous les peuples, un code qui introduise un nouvel équilibre dans les rapports interétatiques et qui favorise à la fois le partenariat économique et la justice sociale dans la gestion des affaires mondiales. Nous sommes persuadés que les Nations Unies constituent la meilleure tribune pour engager le débat et la concertation constructive à ce sujet en vue de la réalisation de nos nobles objectifs.

254. Le *PRESIDENT* (interprétation de l'anglais) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le cadre du débat général pour cette séance.

La séance est levée à 13 h 35.
